

« Uns armen gesellen »

Les compagnons de Sélestat au prisme des sources judiciaires

Gwendal TASSEL, sous la direction d'Elisabeth CLEMENTZ

Les villes du Rhin Supérieur forment un ensemble régional exceptionnel lorsqu'il s'agit d'étudier les évolutions et les caractéristiques des populations urbaines. Et ce n'est pas pour rien : la vallée du Rhin forme – déjà – un espace très urbanisé dès la fin du 13^e siècle, avec près de 30% de ses habitants vivant dans une cité¹. Véritable laboratoire de recherche à ciel ouvert, beaucoup d'archives de ces cités dorment tranquillement, attendant qu'un chercheur vienne s'y intéresser. Cette documentation abondante permet de nombreuses études portant sur la compréhension du domaine corporatif et de ses prolongements². Ainsi, le mémoire résumé ici s'intéresse à l'une de ces facettes, le phénomène des compagnons de métier, dans un cadre local, la ville de Sélestat, et en partie à travers un type de documents très peu utilisés pour l'étude de cette couche sociale, des sources judiciaires ici datées de la seconde moitié du 15^e siècle.

Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un compagnon de métier ? Appelés *Knechte* dans les sources en vieil haut-allemand, il s'agit de salariés employés par des maîtres. Ces derniers sont les personnes adhérentes aux corporations et qui ont le droit d'exercer leur métier de manière autonome en ville. Dépendant aussi en grande partie des corporations mais sans pouvoir véritablement s'y inscrire, les compagnons de métiers ont deux autres principales caractéristiques. La jeunesse d'une part, car le compagnonnage est à l'origine une situation intermédiaire entre l'apprentissage et l'acquisition des droits de maître (c'est-à-dire la *maîtrise*), et la mobilité d'autre part, car les *Knechte* se déplacent d'une ville à une autre, afin de se mettre au service d'un maître artisan pendant une période plus ou moins longue, en échange d'un salaire. Au départ, les maîtres et les compagnons sont deux classes poreuses car il est possible en quelques années pour les compagnons d'accéder à la maîtrise. Mais cela leur est rendu plus difficile au fil du temps car les maîtres se soucient avant tout de conserver leurs précieux acquis sociaux. C'est cet ordre qui va prédominer pendant tout le 15^e siècle – période qui nous intéresse ici – avec des moments de tensions fortes entre les autorités urbaines et les compagnons, et d'autres où le contexte est plus favorable aux *Knechte*. De plus, n'ayant que peu de droits à

¹ MONNET, Pierre, *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 25.

² Pour ne citer qu'un travail d'ampleur sur les corporations en Alsace, ici prenant comme cadre Strasbourg, nous pouvons citer VON HEUSINGER, Sabine, *Die Zunft im Mittelalter, zur Verflechtung von Politik, Wirtschaft und Gesellschaft in Staßburg*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2009.

l'intérieur des villes, les compagnons de métier passent par des organisations à but religieux afin de s'insérer quelque peu dans la société urbaine : ce sont les confréries³.

L'étude effectuée dans ce mémoire se veut restreinte à un cadre local prédéfini, la ville de Sélestat. Il s'agit d'une ville importante à l'échelle du Rhin Supérieur au Moyen Âge, qui accède au statut de ville impériale au courant du 13^e siècle. Les institutions qui se mettent alors en place sont monopolisées par les familles nobles qui résident en ville. Ces dernières sont refoulées par les élites marchandes et artisanales, lesquelles profitent d'un conflit au sein de la noblesse urbaine pour prendre le pouvoir en 1352. Dans la seconde moitié du 15^e siècle, Sélestat a acquis une réelle influence politique et bénéficie d'une position géographique stratégique pour le commerce. Pendant cette période, il y a 14 corporations différentes à Sélestat. C'est à ces corporations qu'adhèrent les maîtres de la ville qui emploient des compagnons⁴.

Parmi les (très) nombreuses sources qui abondent dans les archives des différentes villes du Rhin Supérieur, les documents relatifs aux compagnons de métier ne sont pas majoritaires. Et la plupart des écrits qui les concernent émanent presque toujours des instances dirigeantes. Règlements de corporations, règlements de confréries, lettres entre villes, décisions régionales... Tous ces textes, très souvent d'ordre normatif, apportent des renseignements très importants pour la description des salariés. Et ce même s'il faut admettre qu'elles transmettent en conséquence un point de vue très biaisé sur les compagnons de métier. En ressort l'idée qu'ils sont placés très en retrait du reste de la société urbaine, presque exclus et très turbulents. Il s'agit donc de se demander si un autre type de documentation est en mesure de nuancer ce tableau assez sombre d'une couche de la population urbaine qui n'a eu qu'à de très rares moments voix au chapitre. C'est ce qui a été fait ici.

Par conséquent, au gré des recherches qui ont animé ce travail de recherche, le moment le plus important a certainement été la découverte aux Archives Municipales de Sélestat de deux registres judiciaires portant les cotes FF27 et FF28, quasi inexploités. S'ils traitent tous

³ Bien-sûr, il est impossible ici de revenir sur la vaste historiographie portant sur les compagnons de métier. Il faut néanmoins noter les deux ouvrages les plus importants pour notre sujet : DEBUS-KEHR, Monique, *Travailler, prier, se révolter : les compagnons de métier dans la société urbaine et leur relation au pouvoir : Rhin supérieur - XVe siècle*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2007 ; SCHULZ, Knut, *Handwerksgesellen und Lohnarbeiter, Untersuchungen zur oberrheinischen und oberdeutschen Stadtgeschichte des 14. bis 17. Jahrhunderts*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1985.

⁴ L'historiographie sélestadienne médiévale est assez ancienne. Les ouvrages de références demeurent encore DORLAN, Alexandre, *Histoire architecturale et anecdotique de Sélestat*, Marseille, Laffite, 1978, 2 volumes, ou KRISCHER, Johannes, *Die Verfassung und Verwaltung der Reichsstadt Schlettstadt im Mittelalter*, Strasbourg, Verlag von Schlesier & Schweikhardt, 1909. Ces études anciennes comportent de nombreuses conclusions et interprétations très discutables de nos jours.

les deux d'affaires judiciaires, ils n'en demeurent pas moins très différents. Le premier registre, FF27, compile différentes affaires qui ont été traitées par un tribunal du Magistrat de Sélestat, voire directement par le conseil de la ville, de 1471 à 1481. Si ce document est particulièrement intéressant, c'est par les détails donnés pour chaque affaire, car on y retrouve des témoignages, les décisions exprimées par le tribunal, etc... Cinq de ces affaires impliquent des compagnons de métier. Le deuxième registre quant à lui est très différent : il s'agit plutôt d'un recueil de décisions, composé de deux cahiers de tailles inégales. Le cahier principal, de 232 pages, contient des décisions prises par l'un des tribunaux de Sélestat entre 1445 et 1515. La teneur des affaires n'y est pas décrite avec précision, voire pas décrite du tout. Les faits sont surtout des troubles à l'ordre public : couteaux tirés, divagations nocturnes, etc... Le second cahier – d'une quinzaine de pages – rassemble des décisions relatives aux personnes bannies pour cause de meurtres. En tout, dans le registre FF28, on retrouve 71 décisions qui impliquent des *Knechte*, pour 109 compagnons de métier recensés. L'intérêt de ces deux documents est qu'ils devraient permettre de sortir quelque peu du registre normatif et de ce qu'il induit lorsque l'on s'intéresse aux compagnons de métier. Néanmoins, le cadre normatif et ses règlements demeurent essentiels pour la contextualisation de la situation des compagnons de métier, et leur étude a donc été aussi réalisée.

Concernant la documentation judiciaire ici rassemblée, j'ai notamment pu réaliser des études statistiques en prenant comme base les nombreuses décisions que j'ai recensées, car on y retrouve plein d'éléments probants pour ce type de recherche : dénomination des compagnons, **leur métier**, leur origine, les amendes, etc... Deux petites bases de données ont donc été effectuées : l'une concernant les différentes affaires et l'autre les *Knechte* que l'on y retrouve. C'est à partir de ces deux bases de données que l'essentiel du travail a ensuite été effectué. Celui-ci permet d'obtenir des éléments de réponses à des problématiques assez variées comme : les compagnons sont-ils vraiment des éléments perturbateurs ? Quelle est la position de la justice locale par rapport à eux ? Est-ce que les interactions sociales des compagnons ne reposent vraiment que sur leur métier, c'est-à-dire qu'à travers la corporation et la confrérie ?

En effet, plusieurs résultats intéressants méritent d'être mis ici en avant, lesquels permettent d'apporter de nouvelles connaissances sur les compagnons de métier qui évoluent dans la ville de Sélestat. Tout d'abord, deux cartes ont été réalisées, illustrant l'origine des compagnons de métier que l'on retrouve dans les deux registres judiciaires⁵. Leur provenance

⁵ Voir carte 1 et carte 2.

est presque totalement comparable aux dynamiques des autres villes du Rhin Supérieur, avec la présence de beaucoup de *Knechte*, certains originaires de localités proches de Sélestat, d'autres venant de loin.

Mais cela n'est pas dû au hasard : en plein d'autres points, ce qui se passe à Sélestat ne diffère pas de ce que l'on retrouve dans ces autres cités. Les mesures prises à l'encontre des compagnons à l'intérieur des corporations sont similaires à ce que l'on retrouve à Strasbourg et à Colmar par exemple. On a donc, comme ailleurs, un cadre normatif précis qui semble placer les compagnons de métier à l'écart du reste de la société. Concernant les confréries aussi, que ce soient les besoins de dévotion des compagnons, les besoins de sociabilité dans un cadre précis et réglé, ainsi que les préoccupations de contrôle qui sont exprimées par les autorités urbaines, on les retrouve bien à Sélestat. En travaillant sur ces sources normatives, on a donc bien l'impression que les compagnons sont placés à l'écart du reste de la société, impression qui paraît symptomatique de ce type de documentation, nous l'avons vu. C'est là où l'étude des registres judiciaires nuance cette vision.

En effet, on y observe que les compagnons de métier sont, certainement à l'image des autres membres de la société, impliqués dans des affaires variées, en tant que coupables et victimes. De plus, l'honneur des *Knechte*, notion qui a déjà été abordée dans d'autres travaux mais en la conceptualisant de manière collective, semble être aussi quelque chose de très important pour les compagnons de métier de façon individuelle. Encore une fois à l'image du reste de la société. D'autre part, les décisions judiciaires montrent des compagnons moins isolés que ce que laissent penser les différents règlements : on les voit en train d'interagir avec des maîtres, des aubergistes, des compagnons d'autres métiers... La ville est aussi capable, quand elle le souhaite, de prendre en compte la situation fragile des *Knechte* lorsqu'elle exerce la justice. Dans certains cas, elle peut échelonner le paiement des amendes, voire les gracier. Ce n'est donc pas parce que les compagnons de métier sont présentés en marge de la société qu'ils sont laissés à leurs malheurs pour autant. Par conséquent, la gestion des *Knechte* par les autorités urbaines paraît moins manichéenne que ce qu'elle a pu être envisagée. Les compagnons ne sont pas opposés en permanence à leurs maîtres ou au Magistrat de Sélestat.

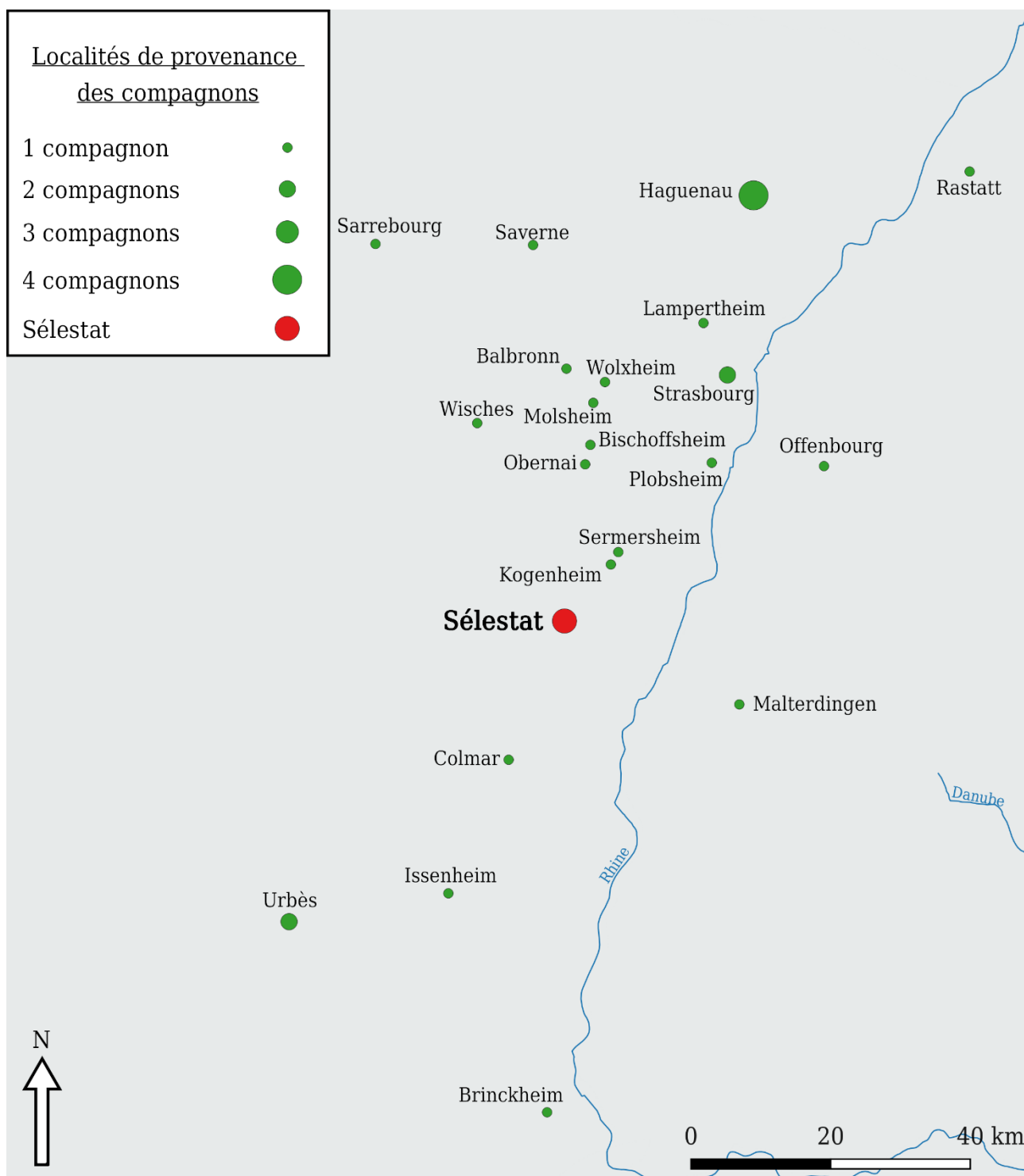
Surtout que les compagnons, à travers les registres judiciaires étudiés, ne semblent pas plus turbulents que d'autres catégories de la société. En tout cas moins que ce que laissent penser les sources normatives. À noter aussi que le contexte joue probablement un rôle dans la criminalité des compagnons, qui sont plus à même de commettre des méfaits dans des périodes qui ne leur sont pas favorables. L'exemple le plus frappant est celui des compagnons boulangers. La surreprésentation des salariés de cette profession dans les sources judiciaires

concorde de près avec la grève de leurs collègues colmariens, dont certains sont même jugés à Sélestat pour des vols ou des meurtres !

Les sources judiciaires semblent donc être un bon moyen pour nuancer la vision que l'on a des compagnons de métier. À travers elles, ils ne paraissent plus totalement à l'écart de la société, en opposition constante avec les autorités, ni même particulièrement turbulents.

Néanmoins, beaucoup des éléments présentés succinctement ici méritent d'être vérifiés et confirmés par d'autres recherches, dans d'autres villes ou toujours à Sélestat. Toutefois, il apparaît désormais évident que de nouvelles nuances et de nouvelles pistes de réflexions doivent être abordées afin de mieux saisir la réalité d'une couche invisibilisée de la population urbaine médiévale.

Carte 2 : Origine des compagnons sélestadiens, échelle réduite, 1448-1504.



La notion d'honneur chez les « Raubritter » en Alsace au XV^e siècle : l'exemple de Heinrich et Reinhard Mey von Lambsheim

Heinrich et Reinhard Mey von Lambsheim sont deux frères écuyers vivant un temps en Alsace au XV^e siècle. Probablement nés du mariage entre Hans von Lambsheim et Dine von Lichtenberg¹, leurs dates de naissance et de décès sont encore incertaines. Tandis qu'Heinrich est attesté dans les sources à partir de 1446 et décède en 1478, Reinhard n'apparaît qu'en 1454 ou 1458, et disparaît des sources en 1475². Durant cette courte période, ils font l'objet d'une production écrite relativement importante, et pour cause : à eux deux, ils ont mené pas moins de dix conflits. L'Électeur Palatin, les *Gemeiner* – sortes de copropriétaires – de l'Ortenberg, l'Ordre Saint-Antoine, Bâle, Haguenau ou encore l'Autriche sont autant de personnes et d'institutions contre lesquelles Heinrich ou Reinhard ont mené un conflit : les faides.

À la fin du Moyen Âge dans le Saint Empire, il n'existe pas de « monopole étatique de la violence³ », la justice n'est donc pas organisée de manière cohérente. L'un des meilleurs moyens de rendre justice est donc de le faire soi-même, et d'avoir recours aux faides. Issu du germanique *Fehde*, la faide est un « système vindicatoire structurant la société clanique⁴ », réservé aux nobles à la fin du Moyen Âge. Les faides répondent d'un conflit initial, de l'ordre des dettes, de la parole, des actes ; en bref, lorsqu'une personne se sent lésée. Cela donne le droit de déclarer une guerre privée contre le coupable, plutôt que de se rendre au tribunal⁵. Dès lors, les protagonistes peuvent prendre les armes et s'affronter. La violence est donc autorisée, de même que le pillage, les rançons, l'incendie, voire le meurtre, tant qu'ils répondent à l'objectif essentiel de la faide : venger ce qu'on estime avoir été lésé – bien souvent, son honneur. Moyen de « préserver l'honneur dans le but d'une « paix honorable »⁶ », la faide est une pratique traditionnelle chez les nobles. Elle fait appel aux valeurs nobiliaires, et surtout répond d'un moyen bien plus honorable de rendre justice que de se rendre au tribunal, selon les valeurs aristocratiques du bas Moyen Âge.

¹ BOCH K.-E., *Das Steintal im Elsass*, Straßburg, Karl J. Trübner, 1941, p.29-30, note de bas de page n°97.

² METZ B., « Les frères Mey von Lambsheim, ou du mauvais usage des châteaux forts », communication au « Colloque en hommage à Francis Rapp », Strasbourg, Université de Strasbourg, octobre 2021. Bernhard Metz est le seul historien, à ce jour, à avoir étudié de près la vie et les agissements des deux écuyers Mey von Lambsheim. Cette intervention au colloque en hommage à Francis Rapp a fourni la base de notre étude ici présentée.

³ TUGAUT H., « Chevaucher et piller, ce n'est pas une honte, ainsi font les meilleurs de ce pays », *Bulletin de la Mission Historique Française en Allemagne*, n°25, 1992, p.17.

⁴ GAUVARD C., « L'honneur blessé dans la société médiévale », dans VERDIER Raymond (dir.), *Vengeance. Le face à face victime/agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p.514.

⁵ TOUREILLE V., *Crime et châtement au Moyen Âge. V^e-XV^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013, p.87.

⁶ KAUFMANN E., notice « Fehde », *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, Band I, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 1985, p.1085.

Lorsque deux protagonistes entrent en faide, ils sont en droit de faire appel à des alliés. Cela conduit très souvent à une guerre privée d'importance notoire, touchant individus ou territoires souvent non concernés directement par le conflit⁷. Cela a pour conséquence l'instauration de diverses règles par les détenteurs de pouvoir – souvent, l'empereur – pour limiter cette pratique au Moyen Âge. Ces restrictions s'inscrivent dans un contexte d'organisation progressive d'une justice plus cohérente, que l'on qualifierait aujourd'hui de publique. Cela n'est pas sans lien, plus largement encore, avec l'apparition des premiers éléments de construction de l'État moderne. Ces règles sont d'ordres divers : envoyer une lettre de défi trois jours avant le début des hostilités, tenter de régler le conflit par des moyens légaux – la justice amiable par exemple – avant de prendre les armes, ne pas entrer en conflit en temps inopportun, etc. Ces principes théoriques, développés dans des actes tels que la Bulle d'Or de 1356 ou la *Reformatio Friderici* de 1442, sont cependant bien différents dans la pratique. Heinrich et Reinhard Mey von Lambsheim en sont un exemple par excellence : bien souvent, ils ne déclarent pas leurs conflits, ou agissent directement sans tenter de négocier au préalable⁸.

Cet irrespect des règles théoriques qui touchent la pratique des faides a pour conséquence que les nobles sont de moins en moins tolérés par les détenteurs de pouvoir. C'est cette même intolérance, croissante dans les sources à la fin du Moyen Âge, qui a donné lieu à l'apparition du terme « *Raubritter* » au XVII^e siècle pour désigner ces nobles s'adonnant aux faides, mais aussi à une image particulièrement négative de ces individus⁹. Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle que l'historiographie revoit l'emploi de ce terme, sans pour autant trouver de meilleure alternative. Les critiques de ce terme sont nombreuses : tant à cause de son apparition – établie par des individus dont la vision de la noblesse était biaisée, qui n'avaient pas conscience de la réalité du noble « brigand », ou qui n'ont pas pris assez de recul avec les

⁷ Lorsqu'un noble entre en conflit avec une ville, une pratique courante est la prise d'otage des bourgeois de cette ville par le noble. C'est le cas par exemple dans le premier conflit opposant Heinrich et Bâle. L'écuyer prend en otage Lienhard Grünenzweig, sous prétexte que Bâle lui doit une rente pour le château d'Ortenberg. Sur ce conflit, voir notamment : STABS Missiven IX, p.128. STABS Missiven IX, p.130. STABS Missiven IX, p.132-133. STABS Missiven IX, p.161. STABS Missiven X, p.16-18. BUB VIII, n°163. AVES AA 1804, f°30. BUB VIII, n°166. BUB VIII, n°167. BUB VIII, n°170.

⁸ Dans le premier conflit opposant Heinrich et Bâle, le Magistrat envoie plusieurs lettres à l'écuyer pour tenter de régler le conflit à l'amiable (STABS Missiven IX, p.128, p.130), en l'accusant de ne pas avoir déclaré le conflit au préalable. Mais Heinrich ne répond pas, ou bien refuse les négociations. Finalement, Bâle met la tête d'Heinrich à prix (STABS Missiven IX, p.133).

⁹ ANDERMANN K., notice « Raubritter », dans *Historisches Lexikon Bayerns*, <https://www.historisches-lexikon-bayerns.de/Lexikon/Raubritter>, mis en ligne le 9 mai 2011, consulté le 16 novembre 2020.

événements par exemple – qu’à cause de ce qu’il induit – la criminalisation d’une seule catégorie de la noblesse notamment¹⁰.

Au regard de ces éléments, deux questions se sont donc imposées : peut-on vraiment parler de « *Raubritter* » pour désigner ces membres de la noblesse qui pratiquent les faides ? Mais surtout, pourquoi les « *Raubritter* » ont-ils décidé de poursuivre cette activité, tout en sachant qu’elle était de plus en plus mal vue, en ne respectant pas les règles établies ? C’est là qu’intervient encore une fois l’honneur, notion centrale de notre travail : et si les « *Raubritter* », au lieu de se fonder sur la légitimité juridique des faides, se fondaient sur leur légitimité morale ? Et s’ils admettaient qu’elles soient légitimes – et donc, justes – dès lors qu’elles ont un objectif précis de venger l’honneur, vertu sociale essentielle pour la noblesse fondée sur la réputation d’un individu et du groupe auquel il appartient ? Et ces faides ne cachaient-elles pas un conflit plus large, idéologique, opposant les perceptions des nobles, et celles des détenteurs de pouvoir ? Finalement, cette figure du « *Raubritter* » néfaste peut-elle être une construction résultant de cette intolérance des détenteurs de pouvoir, déterminés à faire appliquer les règles concernant la faide dans un contexte d’organisation progressive d’une justice plus cohérente ?

Ces diverses hypothèses ont été la clé dans l’étude des sources relatives à Heinrich et Reinhard Mey von Lamsheim. L’objectif n’a pas été de comprendre ce que les sources énonçaient, mais comment elles énonçaient les divers agissements relatifs aux écuyers : quels termes employés, quelle place de l’honneur et pourquoi, quelle place du droit et pourquoi, quelles différences entre les perceptions des « *Raubritter* » et celles des détenteurs de pouvoir – qui fait le plus mention au droit ou à l’honneur par exemple –, comment les protagonistes s’adressent-ils entre eux, etc. Il a paru également nécessaire de comprendre pourquoi tous ces agissements étaient énoncés ainsi, en particulier par les détenteurs de pouvoir, afin d’inscrire le « *Raubrittertum* » d’Heinrich et Reinhard Mey von Lamsheim dans le contexte juridique de leur époque.

Finalement, il résulte de cette étude que les détenteurs de pouvoir, principaux rédacteurs des sources – celles émanant des « *Raubritter* » étant relativement rares dans notre cas – mettent en avant une illégalité juridique et une illégitimité morale des faides par les deux écuyers. Les références au droit y sont nombreuses, et les détenteurs de pouvoir n’hésitent pas à mettre en avant les manquements d’Heinrich et Reinhard dans leurs agissements. Le vocabulaire employé

¹⁰ ANDERMANN K., notice « *Raubritter* », dans *Lexikon des Mittelalters*, Band 7, München-Zürich, Artemis Verlag, 1994, p.475.

dans les sources est aussi marqué par la moralité – *unbillich* par exemple –, bien que les termes impliquant uniquement une connotation morale soient minoritaires. En fait, il s’agit de termes impliquant la morale *et* la justice : *schaden*, *angriffen*, *unerlichen*, *mutwillig*, *misshandel*, *schätzen* ou *missebruche* par exemple. Surtout, ce sont des notions qui touchent aux valeurs, aux règles de conduites, constituant ainsi un moyen d’incriminer juridiquement et moralement les actes d’Heinrich ou de Reinhard. Cela permet de justifier une éventuelle prise des armes, ou même une simple sanction, celle-ci relevant bien plus souvent de la morale que de la justice : le déshonneur.

Dans nos sources, il ne semble pas que les frères Mey soient définitivement frappés de déshonneur. En tout cas, il en va différemment d’une affaire à l’autre. Toutefois, il est certain que l’honneur fasse l’objet d’une instrumentalisation non négligeable de la part des détenteurs de pouvoir. Ils menacent Heinrich et Reinhard de déshonneur s’ils refusent d’agir dans le droit, mais il s’agit plutôt d’une instrumentalisation de l’honneur pour convaincre les écuyers de revenir dans la voie du droit, tels que les détenteurs de pouvoir la perçoivent. Cela montre toute l’importance de l’honneur pour l’aristocratie à la fin du Moyen Âge. Toujours est-il que cela n’empêche pas les deux frères de poursuivre leurs agissements. Ainsi, cela confirme les perceptions contradictoires entre les nobles et les détenteurs de pouvoir dans la pratique des faides. Tandis que les premiers s’adonnent à une pratique traditionnelle au sein de leur classe sociale, ancrée dans la société médiévale et dans les mentalités, les détenteurs de pouvoir, pour leur part, s’inscrivent plutôt dans un contexte d’évolution juridique. Ceux-ci veulent en fait l’instauration de mécanismes publics de gestion des conflits, au détriment des mécanismes privés. La faide répondant d’un mode privé de résolution des conflits, les détenteurs de pouvoir vont donc être particulièrement attentifs aux diverses restrictions affectant la pratique des faides, et au respect de celles-ci. Il est toutefois étonnant de noter que, dans le peu de sources émanant d’Heinrich et de Reinhard, ceux-ci ne mentionnent pas agir directement pour leur honneur ou leur renommée. Cela pourrait-il s’expliquer de faits acquis dans la mentalité aristocratique, que les deux nobles n’ont pas estimé nécessaire de mettre en avant ? Le cas des deux écuyers n’a pas permis d’y répondre ; il faudrait pour cela étendre l’étude à d’autres cas connus en Alsace – Gérothée de Rathsamhausen ou Conrad Kuffer par exemple – et réaliser une comparaison.

Cette préoccupation du droit et de la moralité des actes commis au sein d’une faide, de la part des détenteurs de pouvoir, s’inscrit pleinement dans une période de changements dans le domaine juridique. Au XV^e siècle, le pluralisme juridique constitue le caractère principal du

droit médiéval. Les justices ne sont pas encore reconnues et différenciées entre elles. L'arbitrage constitue le seul moyen de tentative de résolution des conflits dont témoignent nos sources. Reconnu comme relevant de la justice, il n'est pourtant pas désigné comme tel dans les sources. Ce pluralisme s'explique notamment par la réintroduction progressive de divers types de moyens de rendre la justice et de son exercice, sans pour autant que les autres manières de rendre le droit disparaissent. Cela a pour conséquence de complexifier la pratique de la justice au Moyen Âge : les « juridictions » possèdent bien souvent les mêmes compétences, se faisant parfois concurrence. Il est donc difficile, à travers les sources, de déterminer pourquoi, dans le cadre d'une affaire, on ait décidé d'employer cette « juridiction » plutôt qu'une autre, ou cette justice plutôt qu'une autre. Tout cela est d'autant plus complexe que la justice publique et la justice privée sont encore bien imbriquées à la fin du Moyen Âge, selon certains historiens comme Patrick Geary et Amélie Marineau-Pelletier¹¹. Leur distinction relèverait donc presque d'un anachronisme.

Nos sources témoignent bien de la période de transition juridique dans le Saint Empire que connaît le XV^e siècle. D'abord car on professionnalise progressivement les fonctions permettant de rendre la justice, sans pour autant que cette pratique soit réservée aux acteurs du droit, car ceux-ci restent bien secondaires dans nos sources au profit des détenteurs de pouvoir. Ensuite car de nombreux éléments de notre étude dévoilent une progressive officialisation de la pratique juridique. La procédure inquisitoire dont on retrouve les principes dans les diverses affaires relatives à Heinrich et Reinhard par exemple, de même que la pratique du témoignage et du serment montrent une volonté d'officialisation du droit et de la pratique juridique. Nos sources dévoilent toutefois une certaine insuffisance juridique à cette période, dans le Saint Empire. La justice amiable apparaît de nombreuses fois au sein des affaires relatives à Heinrich et Reinhard. Mais à plusieurs reprises, nous pouvons noter son échec évident. Dans le premier conflit opposant Heinrich et Bâle, ainsi que dans celui conduisant à la destruction du Haut Koenigsbourg par exemple, l'échec se traduit par l'ouverture officielle du conflit – la faide. Même dans ce cadre, la notion d'honneur intervient : elle permet d'expliquer l'échec des négociations et de la justice amiable. Accepter de négocier, c'est reconnaître que son droit peut être remis en cause, et donc remettre en question la légitimité de ses actes. C'est là une des

¹¹ MARINEAU-PELLETIER A., *Écrire, traduire et conserver les lettres missives à Metz : enjeux documentaires et domination sociale des paraiges (XIV^e-XVI^e siècles)*, thèse sous la direction de Kouky Fianu et Pierre Monnet, Université d'Ottawa, 2020, p.245. GEARY P., « Moral Obligations and Peer Pressure : Conflict Resolution in the Medieval Aristocracy », dans DUHAMEL-AMADO C. et LOBRICHON G. (dir.), DUBY G., *L'écriture de l'histoire*, Bruxelles, De Boeck, 1996.

raisons pour lesquelles le droit apparaît tant dans nos sources : lorsque deux parties adverses s'écrivent, celles-ci sous-entendent l'idée de négociation, mais en réalité il s'agit surtout de faire valoir son propre droit, d'affirmer ses valeurs et le bien-fondé de ses réclamations, à l'inverse de ceux de son adversaire¹².

Finalement, Heinrich et Reinhard ne répondent ni de cette image de chevalier honorable et courtois, ni de celle du chevalier brigand et pillard, ou de « *Raubritter* ». Il s'agit en fait d'un entre-deux s'établissant et sur le brigandage effectué dans le cadre des faides, et sur cette valeur omniprésente au sein de la société médiévale : l'honneur.

Pauline Gutzwiller

Directeurs de recherches : Olivier Richard et Jean-Jacques Schwien

¹² PEQUIGNOT S. (dir.), *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p.678.

Le massif de façade : un chantier du début du XIII^e siècle ¹

Lucas La Barbera

La reconstruction de l'église Saint-Thomas débuta par la façade occidentale. Ce choix d'ériger un nouvel édifice par l'ouest peut paraître surprenant quand on connaît le scénario plus commun de la (re)construction des églises d'est en ouest au Moyen Âge ². Bien que l'architecture de cette façade occidentale à tour unique revête un aspect très massif marquée par la planéité et la sobriété des maçonneries (fig. 1), elle ne reste pour autant pas dépourvue d'intérêt pour l'histoire du monument.

L'architecture et ses modifications

Le vaisseau central de ce massif de façade compte deux travées bordées de collatéraux (fig. 2). Ces derniers sont couverts de voûtes sur croisées d'ogives quadripartites. Les angles des premières travées des collatéraux logent des colonnes en délit qui soutiennent les nervures du voûtement, un type de support que l'on rencontre également au bras sud du transept de la cathédrale de Strasbourg ³. De part et d'autre de la deuxième travée du vaisseau central, des piliers composés à noyaux quadrangulaires et quatre colonnes engagées réceptionnent les ogives des collatéraux et les niveaux supérieurs de l'élévation du vaisseau central. Ces supports à noyau quadrangulaire, assez communs, se retrouvent dans bon nombres d'édifices situés à proximité de Strasbourg élevés durant la seconde moitié du XII^e siècle, comme dans la nef de Sainte-Foy de Sélestat, celle de Saint-Léger de Guebwiller, ou encore de la cathédrale de Worms.

À l'extérieur, la façade occidentale est scindée en trois sections délimitées par quatre contreforts peu saillants et deux niveaux séparés par un larmier (fig. 1). Au rez-de-chaussée, les pans de mur latéraux sont ornés d'une fine lésène centrale encadrée par deux petites baies arquées en plein cintre. La section centrale se compose d'un arc de décharge légèrement brisé abritant une porte rectangulaire, au-dessus de laquelle l'appareil est perturbé par les claveaux

¹ Cet article est tiré de notre mémoire de master soutenu en décembre 2019 à l'université de Strasbourg sous la direction de Denise Borlée, maître de conférences en histoire de l'art du Moyen Âge : LA BARBERA Lucas, *L'église Saint-Thomas de Strasbourg et son massif de façade. Un chantier du début du XIII^e siècle*, mémoire de master : histoire de l'art, Strasbourg : Université de Strasbourg, 2019.

² Cela n'est cependant pas un cas isolé dans l'histoire de l'architecture, le plus emblématique étant, pour l'architecture gothique, l'abbatiale de Saint-Denis dont la façade occidentale dédicacée le 9 juin 1140 constitua la première entreprise de reconstruction par l'abbé Suger.

³ Les colonnes qui portent les archivoltes des lancettes du second niveau de la façade méridionale du transept ont en effet été taillées en délit.

de trois arcades brisées sur le parement du mur. Il s'agit des traces de l'entrée d'un ancien porche dans œuvre qui occupait l'espace de la première travée du vaisseau central, sous l'actuelle tribune d'orgue. Ces trois arcades, dont une médiane surélevée, ne sont pas sans évoquer la baie de la tribune des chœurs du bras sud du transept de la cathédrale de Strasbourg⁴. À l'intérieur, l'ancien porche de Saint-Thomas devait être couvert d'une voûte sur croisée d'ogives quadripartite eu égard à un départ de nervure se trouvant sur la colonne en délit placée à l'angle nord-ouest⁵ (fig. 3). L'accès à l'intérieur de l'église se faisait par un portail situé à l'est de cet espace d'accueil⁶.

Au deuxième niveau de la façade occidentale, le réseau de la rose est formé de deux rangées circulaires de cercles, redentés en direction du centre pour ceux placés en périphérie, s'articulant autour d'un oculus à huit lobes. Ce dessin n'est pas sans rappeler les deux roses de la façade méridionale du transept de la cathédrale strasbourgeoise qui disposent d'un réseau identique. Les faces latérales du massif présentent une élévation à quatre niveaux, dont une galerie à arcature en plein cintre, encore appelée galerie naine, qui se déploie sous le pignon nord. Ce motif, certes récurrent dans l'architecture de l'espace rhénan du XII^e siècle, comme à la cathédrale de Worms ou à celle de Mayence par exemple, évoque aussi la galerie à arcatures qui orne le pignon de la façade nord du transept de Notre-Dame de Strasbourg.

La tour médiane est dotée d'un premier niveau laissé nu, au-dessus duquel se déploie un registre de deux baies géminées sous arcs de décharge brisés. Ces derniers éléments rappellent une nouvelle fois le parti architectural de la cathédrale strasbourgeoise, plus particulièrement le bras sud du transept où les soubassements intérieur et extérieur sont pourvus de baies aveugles similaires avec des arcs en plein cintre ou brisés. Le deuxième niveau de la tour de la façade de Saint-Thomas est coiffé d'une frise d'arcature en plein cintre, également présente au transept de Notre-Dame de Strasbourg.

Deux tourelles d'escaliers, composées de blocs de grès rose et jaune de même type que le reste de la façade, ont été ménagées aux angles nord-est et sud-est de cette même tour. Leurs parements intérieur et extérieur ne sont par ailleurs pas directement chaînés aux assises des murs voisins des deux étages supérieurs tenant lieu de clocher⁷, lesquels présentent des blocs de grès plus foncés – une teinte absente sur le reste de la façade – et sont systématiquement

⁴ Elle se trouve au-dessus de l'entrée de la chapelle Saint-André.

⁵ Le socle et le négatif d'un support similaire est situé à l'angle sud-ouest.

⁶ Voir dans cet ouvrage : [renvoi à l'article de D. Borlée avec figure correspondante à la restitution du portail](#).

⁷ En outre, les baies de ces tourelles d'escalier donnant aujourd'hui à l'intérieur du clocher furent bouchées.

marqués en leur centre d'un trou de pince. Au regard de ces indices révélés par le bâti, il semblerait que ces tourelles d'escalier soient antérieures aux deux niveaux supérieurs de la tour et devaient à l'origine se dresser isolément de part et d'autre de l'ancien toit de la tour (fig. 4). La postérité du troisième et du quatrième étage de la tour est authentifiée par les chroniques latines et allemandes rédigées à la fin du XIV^e siècle par Jacques Twinger de Koenigshoffen, chanoine de Saint-Thomas, dans lesquelles il soutient que « deux greniers » furent ajoutés à la « tour occidentale » en 1366⁸. Ce rehaussement a certainement été entrepris après que la nef ait été couverte d'un grand toit à deux pentes dont le faite dépassait le deuxième niveau de la tour⁹ (fig. 5). La hauteur imprévue du toit de la nef, dont le projet semble avoir été modifié au cours des travaux¹⁰, compromit l'harmonie générale de l'édifice que seul un exhaussement de cette tour pouvait corriger. Quoiqu'il en soit, ces deux tours d'escaliers élevées plus haut que la tour rappelle un édifice déjà mentionné à plusieurs reprises : la cathédrale de Worms. Son chœur oriental est en effet pourvu d'un corps central avec de fines tours circulaires montant de fond qui évoquent la disposition, avant 1366, de la façade occidentale de Saint-Thomas.

À l'intérieur, le vaisseau central est pourvu d'une élévation à deux niveaux comprenant une grande arcade brisée, à double rouleaux à arêtes vives, surmontée de baies bouchées (fig. 6). L'ensemble est couvert de voûtes sur croisée d'ogives quadripartites. Une perturbation de l'appareil est soulignée par l'enduit appliqué sur les parois inférieures de la première travée – en-dessous des baies du deuxième niveau –, correspondant à l'arrachements du mur oriental du porche, là où se trouvait le portail principal de l'église. Si cette perturbation file jusqu'à la naissance du deuxième niveau de l'élévation du vaisseau central¹¹, on peut estimer que ce porche disposait d'une hauteur sous voûte égale environ à celle des collatéraux, soit 8,60 mètres.

Des escaliers en vis situés aux angles nord-est et sud-est donnent accès aux étages voûtés d'arêtes logés au-dessus des collatéraux. Ces espaces, aujourd'hui réaménagés, cloisonnés et difficile d'accès tenaient initialement lieu de tribunes ouvertes sur le vaisseau central par les baies du deuxième niveau. Elles devaient être reliées à l'ouest par un espace juché au-dessus du porche et largement ouverte sur le vaisseau central (fig. 7).

⁸ SCHNEEGANS Ludwig, *L'église de Saint-Thomas à Strasbourg et ses monuments. Essai historique et descriptif*, Strasbourg : G. L. Schuler, 1842, p. 67-68, n. 110-111.

⁹ LA BARBERA, *L'église Saint-Thomas de Strasbourg et son massif de façade. Un chantier du début du XIII^e siècle*, *op. cit.*, vol. 1, p. 35-42.

¹⁰ *Ibid.*, vol. 1, p. 33-35.

¹¹ À 9,40 mètres du sol.

L'allure initiale de cette façade occidentale fut affectée par de nombreuses modifications. Elles furent sans doute indispensables pour consolider les soubassements de la tour médiane avant l'édification des deux étages supplémentaires en 1366, selon Jacques Twinger de Koenigshoffen ¹². En tenant compte des observations faites ici, dont l'identification des campagnes postérieures au XIII^e siècle, il est finalement possible de restituer assez précisément la silhouette et les volumes originaux de ce massif de façade (fig. 4 et 7).

La modénature et le décor sculpté

Au rez-de-chaussée, on peut identifier quatre types de profils de bases (fig. 8). Les colonnes d'angles nord-est et sud-est des premières travées des collatéraux présentent une variante de la base dorique (*a*), alors que celles aux angles nord-ouest et sud-ouest disposent de bases attiques, dont la moulure inférieure est un quart-de-rond (*b*). Ces deux premiers types de profils évoquent ceux des bases de colonnes de la croisée du transept de la cathédrale de Strasbourg, datée des environs de 1180-1190 ¹³. Le deuxième est par ailleurs très répandu dans l'architecture de la fin du XII^e siècle en Alsace, comme à l'église Saint-Léger de Guebwiller. Les demi-colonnes ouest des grandes arcades proposent une autre variante de la base attique. Leur moulure inférieure est plus aplatie, la scotie est remplacée par un canal et la baguette sommitale se poursuit en doucine renversée (*c*). Ce profil fait pleinement écho aux bases de colonnes engagées du bras nord et des soubassements du bras sud du transept de la cathédrale strasbourgeoise, parties élevées autour de 1200 ¹⁴. Enfin, les bases des demi-colonnes des deux piliers orientaux sont une nouvelle variante de la base attique comprenant un modillon de plinthe au-dessus duquel se développe un tore en demi-cœur renversé ainsi qu'une scotie moins large et plus creusée (*d*). Ce dernier profil est très répandu dans les édifices du royaume de France du début du XIII^e siècle ¹⁵. Les colonnes du *Pilier des anges*, érigé dans les années 1220-1230 ¹⁶, possèdent des bases identiques.

¹² LA BARBERA, *L'église Saint-Thomas de Strasbourg et son massif de façade. Un chantier du début du XIII^e siècle*, op. cit., vol. 1, p. 35-42.

¹³ MEYER Jean-Philippe et KURMANN-SCHWARZ Brigitte, *La Cathédrale de Strasbourg. Chœur et transept*, Strasbourg : Société des amis de la cathédrale de Strasbourg, 2010, p. 88-92, 102-103, 112-115 ; BENGEL Sabine, *Das Strassburger Münster. Seine Ostteile und die Südquerhauswerkstatt*, Petersberg : M. Imhof, 2011, p. 38-44, 210-211.

¹⁴ MEYER et KURMANN-SCHWARZ, *La Cathédrale de Strasbourg*, op. cit., p. 107-108 ; BENGEL, *Das Strassburger Münster. Seine Ostteile und die Südquerhauswerkstatt*, op. cit., p. 53-61, 210-211.

¹⁵ Par exemple aux cathédrales de Chartres, Bourges, Auxerre et la paroissiale Notre-Dame de Dijon.

¹⁶ MEYER et KURMANN-SCHWARZ, *La Cathédrale de Strasbourg*, op. cit., p. 108-109 ; BENGEL, *Das Strassburger Münster. Seine Ostteile und die Südquerhauswerkstatt*, op. cit., p. 156, 210-211.

Les profils de bases sont ainsi marqués par des références multiples, connues grâce au chantier de la cathédrale de Strasbourg où sont mis en œuvre tous les modèles décrits. Cela témoigne une nouvelle fois que l'intégration tardive de motifs considérés comme plus anciens n'était pas exclu sur ce chantier.

Les chapiteaux des supports des travées orientales sont systématiquement ornés de deux rangées de crochets côtelés saillants terminés d'un petit bouton feuillagé, parfois réhaussés de motifs végétaux (fig. 9, gauche). Ce motif se trouve une fois encore dans bon nombre d'édifices de la première moitié du XIII^e siècle, parmi lesquels les cathédrales de Reims, de Chartres ou d'Auxerre. Mais pour une comparaison plus convaincante, c'est une nouvelle fois vers la proche cathédrale Notre-Dame de Strasbourg qu'il faut se tourner. On y retrouve en effet des motifs semblables à la chapelle Saint-Jean par exemple, au nord du chœur. Les chapiteaux situés aux angles des travées occidentales sont dotés de végétaux – lierre, vigne, branches de chêne – finement sculptés en relief, couvrant l'intégralité de la corbeille ¹⁷ (fig. 9, milieu). Bien que différents par rapport aux chapiteaux à crochets, ces éléments évoquent, une fois de plus, le bas sud du transept de la cathédrale de Strasbourg, comme les culots soutenant les archivoltes extérieures des roses de la façade sud dont les motifs en bas-relief sont exécutés avec le même degré de précision ¹⁸. Alors que les boutons feuillagés au bout des crochets des chapiteaux du rez-de-chaussée de Saint-Thomas sont peu développés, ceux des niveaux supérieurs le sont beaucoup plus. Ceux-ci s'épanouissent en bouquet de feuilles (fig. 9, droite), comme dans les chapelles orientées de l'église Saint-Georges de Sélestat, construite à partir de 1217 ¹⁹.

La réalisation du décor sculpté paraît légèrement différente selon les espaces. Mais cet usage de motifs variés ne manifeste aucun grand changement ou rupture dans l'esthétique générale. Ce décor intégrant abondamment les motifs végétaux, que l'on pourrait qualifier de naturaliste, n'est pas sans rappeler ceux des chapelles rayonnantes de la cathédrale de Reims, dont le chantier débuta autour de 1210 ²⁰, et qui fut repris sur des chantiers de cathédrales lorraines du

¹⁷ Les parties basses des culs-de-lampe des piliers à noyau quadrangulaire orientaux sont également ornés de ce type de motif. Ce dernier est donc plus discret à l'est et se généralise sur pratiquement toutes les corbeilles de chapiteaux à l'ouest.

¹⁸ Par ailleurs, des éléments identiques aux roses sud de la cathédrale réceptionnent l'archivolte intérieure de la rose de Saint-Thomas.

¹⁹ DEMANGE Camille, *Le développement de l'architecture gothique à Saint-Georges de Sélestat au XIII^e siècle. Une démonstration du pouvoir municipal ?*, thèse de doctorat : histoire de l'art, Strasbourg : Université de Strasbourg, 2020, p. 61-71.

²⁰ VILLES Alain, « La construction d'un chef-d'œuvre gothique », in JORDAN Thierry (dir.), *Reims. La grâce d'une cathédrale*, Strasbourg : La Nuée bleue, 2010, p. 51-54.

deuxième quart du XIII^e siècle, notamment Toul et Metz, lesquels ont pu servir de relais entre la Champagne et l'espace rhénan ²¹.

La marche des travaux

Au-delà des remaniements du XIV^e siècle, le bloc de façade de Saint-Thomas est également marqué par des repentirs et autres anomalies dans sa construction, témoins de la marche du chantier. À l'entrée de l'ancien porche, deux sommiers situés aux extrémités des deux arcades latérales dévoilent que celle-ci devaient être montées si ce n'est en plein cintre, du moins suivant un tracé moins élancé ; elles ont été retouchées au cours du montage (fig. 10). La perturbation importante du parement autour de la lancette signale qu'une modification immédiate de la maçonnerie fut réalisée afin d'intégrer cette ouverture, laquelle est bien plus ample que les petites baies se trouvant au même niveau (fig. 11). L'épaisseur plus importante des maçonneries des travées occidentales pratiquement pleines peut indiquer qu'elles devaient supporter une charge plus importante, comme des tours latérales montant de fond (fig. 2) ²². On retrouve cette disposition à la façade occidentale de Marmoutier pourvue de deux tours latérales.

Ces données semblent aller dans le sens de légères modifications au fur et à mesure de l'avancement du chantier de construction, sans qu'il s'agisse de césures nettes du programme architectural, lequel n'était sans doute pas figé. Il n'est cependant pas possible, en l'absence de documents écrits, de savoir quel a été le cahier des charges imposé par les commanditaires et quelles ont pu être les motivations qui menèrent à ces légers remaniements.

À ce titre, les marques lapidaires sont un témoignage essentiel de la marche des travaux ²³. Elles étaient gravées dès l'achèvement du bloc ou lors de son installation et devaient certifier du travail effectué par un tailleur de pierre (ou son équipe) qu'il soit payé à la tâche ou reçoive un salaire. Dans le cas d'un salaire, les gestionnaires du chantier souhaitaient probablement

²¹ SCHURR Marc-Carel, « La reconstruction de l'église Saint-Thomas dans la première moitié du XIII^e siècle », in WIRTH Jean et DUPEUX Cécile (dir.), *Strasbourg 1200-1230. La révolution gothique. Catalogue de l'exposition (16 octobre 2015 - 14 février 2016)*, Strasbourg : Musées de la ville de Strasbourg, 2015, p. 144-145. On retrouve également ce type de décor dans le carnet de Villard de Honnecourt, fol. 29r par exemple.

²² KNORRE Eckhard von, « Die Westenlagen von St. Thomas in Strassburg und St. Georg in Schlettstadt », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen in Baden-Württemberg*, vol. 2, 1965, p. 7. L'hypothèse de l'auteur était que la tour central du massif fut élevée à la suite d'une modification du projet initial, lequel prévoyait deux tours latérales.

²³ Sur les marques lapidaires, voir BENGEL Sabine *et alii*, « Observations sur les marques de tailleurs de pierre », in WIRTH Jean et DUPEUX Cécile (dir.), *Strasbourg 1200-1230. La révolution gothique. Catalogue de l'exposition (16 octobre 2015 - 14 février 2016)*, Strasbourg : Musées de la ville de Strasbourg, 2015, p. 160-167 ; CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES GLYPTOGRAPHIQUES (dir.), *La pierre comme porteur de messages du chantier de construction et de la vie du bâtiment. Actes du XXI^e colloque international de glyptographie (Amay. 8-14 juillet 2018)*, Bruxelles : Safran, 2019.

suivre de près l'avancement des travaux et la capacité de production de chacun des ouvriers, locaux ou itinérants.

À la façade occidentale de Saint-Thomas ²⁴, sur huit cent huit marques localisées – les blocs n'étant pas systématiquement marqués –, trente types ont été inventoriés dont dix récurrents qui ont été sélectionnés pour étudier plus clairement la marche du chantier (fig. 12). On peut estimer que la charge de travail accompli par un ouvrier correspond au nombre de fois où un même signe fut inscrit sur des blocs du massif de façade. Cependant, la typologie et l'aspect de ces marques ne permet pas vraiment d'assurer si une marque correspondait à un ouvrier ou à une équipe.

La grande diversité de marques entre le rez-de-chaussée et le premier étage (fig. 13) indique un nombre important de travailleurs engagés au début de la construction. Si les artisans de la marque rouge, verte, orange et bleue sont largement présents au début des travaux, ceux de la marque jaune, rouge foncé et orange clair s'imposent progressivement à partir de l'érection de la tour. Ces trois dernières marques, en particulier la jaune et la rouge foncé, s'imposent largement au deuxième étage de la tour où se trouvent les baies géminées. On observe également l'apparition de marques au cours de la construction, comme la violette à partir du premier étage, ou la disparition d'autres, par exemple la verte à partir de l'amorce de la tour, laquelle est pourtant inscrite sur de nombreux blocs des parements du rez-de-chaussée.

L'apparition ou la disparition d'un type de marque lapidaire ne correspondant pas aux légères modifications observées, ces dernières ne peuvent s'expliquer par un changement d'équipe d'ouvriers. Grâce à ces relevés, on peut simplement dire qu'au moins deux générations d'artisans se sont succédé. Certains ont été actifs du premier au dernier niveau (les marques jaunes et rouges en témoignent), d'autres les ont rejoints au cours de la construction, et quelques-uns ont quitté le chantier. À cet égard, on observe en effet que le nombre de types de marques, et donc de collaborateurs, diminue à partir du montage du deuxième niveau de la tour, ce qui s'explique probablement par la réduction des blocs de pierre à tailler puisque les parois sont largement évidées. En outre, cela atteste que ce massif de façade fut élevé d'un seul jet, sans arrêt prolongé du chantier, ce qui n'empêche en aucun cas les modifications liées aux imprévus d'ordre technique ou les demandes de dernière minute faites par les

²⁴ Un premier travail sur les marques lapidaire de l'église Saint-Thomas fut exécuté par LAVERGNE Olivier et WATON Marie-Dominique, « Des marques lapidaires à l'église Saint-Thomas de Strasbourg », *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, vol. 34, 1991, p. 88-94.

commanditaires²⁵. On pourrait également estimer à environ dix ans, quinze tout au plus, la durée de la construction au vu du nombre de marques, si l'on compte les jours de fête et les mois d'hiver, le gel empêchant la prise correcte du mortier de chaux²⁶.

Un édifice gothique empreint de formules architecturales locales

Au regard de cette analyse architecturale, aucune césure nette – tant technique qu'esthétique – et aucun témoignage laissé par les acteurs du chantier n'ont révélé de changement brutal du parti initialement prévu pour la construction du massif de façade de l'église Saint-Thomas. On procède pourtant à de légères modifications du programme au début de la construction qui peuvent signaler des changements qui ne sont pas radicaux, mais qui relèvent d'une adaptation régie à la fois par les nouvelles modes esthétiques de l'époque et par le cahier des charges modifié soumis par les commanditaires.

Ce sont pourtant des sources architecturales d'origines diverses qui se côtoient dans cette partie de l'édifice. D'une part, nous avons mentionné des édifices de l'espace germanique (locaux) en chantier durant la seconde moitié du XII^e siècle et généralement considérés comme « romans », à l'instar des cathédrales de Worms et de Spire. Leurs formules architecturales sont d'ailleurs présentes dans bon nombre d'édifices alsaciens, notamment Saint-Léger de Guebwiller ou les parties orientales de Notre-Dame de Strasbourg. D'autre part, des chantiers gothiques du royaume de France à la charnière des XII^e et XIII^e siècles, comme la cathédrale de Reims, ont été cités, rappelant l'architecture des chapelles orientées de Saint-Georges de Sélestat ou celle du bras sud du transept de la cathédrale de Strasbourg. Des formules architecturales d'origines certes diverses, convergent pourtant vers un édifice commun largement cité précédemment : la cathédrale de Strasbourg.

Ainsi, lors de la reconstruction de l'église Saint-Thomas, les formes spécifiques à l'architecture gothique du début du XIII^e siècle étaient connues des ouvriers. Pourtant, la conservation d'une esthétique plus ancienne et répandue sur des chantiers de l'espace rhénan

²⁵ Nous avons dressé une chronologie relative dans notre mémoire de master : LA BARBERA, *L'église Saint-Thomas de Strasbourg et son massif de façade. Un chantier du début du XIII^e siècle*, op. cit., vol. 1, p. 71-73.

²⁶ Pour comparaison : le début du chantier du massif de façade de l'abbatiale de Saint-Denis est situé entre 1130 et 1135, la cérémonie de consécration en juin 1140 indiquant une mise en service de cette partie de l'église alors qu'elle n'était pas encore tout à fait achevée (PLAGNIEUX Philippe et LENIAUD Jean-Michel, *La basilique Saint-Denis*, Paris : Éditions du Patrimoine : Centre des monuments nationaux, 2012, p. 40.) ; amorcée au début du XIII^e siècle, la façade occidentale de Notre-Dame de Paris est élevée jusqu'au niveau de la rose entre environ 1208 et 1220 (SANDRON Dany et TALLON Andrew, *Notre-Dame de Paris. Neuf siècles d'histoire*, Paris : Parigramme, 2013, p. 58-80.). Somme toute, l'intervalle entre dix et quinze ans proposés pour la construction de la façade de Saint-Thomas est assez large.

témoigne indubitablement d'un attachement aux formules locales. Ce choix délibéré de s'inscrire dans une tradition monumentale démontre que les chanoines étaient désireux de mettre en exergue le prestige et l'ancienneté de leur institution. À travers l'architecture de leur église, rappelant les grandes entreprises impériales – en particulier les cathédrales de Spire et de Worms à proximité de Strasbourg – les membres du chapitre de Saint-Thomas cherchèrent probablement à légitimer leur autorité par rapport au chapitre cathédral. En outre, l'intégration ponctuelle de nouveaux procédés de construction et d'un décor sculpté inspiré d'une observation plus attentive de la nature certifie que les chanoines étaient également soucieux de s'inscrire dans leur temps par l'introduction de nouveaux partis architecturaux, lesquels se diffusèrent plus tardivement dans l'espace rhénan.

On pourrait tout à fait imaginer que l'équipe chargée de ce chantier était en partie constituée d'artisans itinérants qui auraient proposé leur service et introduit leurs savoir-faire en les transmettant aux ouvriers locaux, ce que l'étude des marques lapidaires n'exclut en aucun cas, voire pourrait confirmer au vu du nombre conséquent d'ouvriers au début de la campagne de construction ²⁷. Les artisans locaux ne devaient pas encore être habitués à mettre en œuvre ces nouveaux procédés architecturaux et décoratifs alors souhaités par les commanditaires qui, malgré tout, ne modifièrent pas leur projet de massif de façade hérité du *Westwerk* carolingien.

Pour les raisons qui ont été évoquées, les spécialistes qui s'intéressèrent à cette façade occidentale l'ont souvent considérée comme une réalisation tardive de l'époque romane, marquée par des partis architecturaux spécifiques au premier art gothique de l'espace rhénan dont la primauté est attribuée au chantier du transept de la cathédrale de Strasbourg ²⁸. À cet égard, est-il possible de déterminer la place du chantier de Saint-Thomas dans l'intégration de l'art gothique en Empire ? Il est certain qu'il participa, tout comme celui de la cathédrale, à la diffusion progressive de ce nouvel art de bâtir en Alsace et outre-Rhin. Néanmoins, le chantier de l'ancienne collégiale est systématiquement placé dans la lignée de celui de la cathédrale : une influence allant de ce fait de Notre-Dame-Sud vers Saint-Thomas-Ouest.

Si la thèse de la primauté de la façade de Saint-Thomas sur le chantier du bras sud du transept de Notre-Dame ne fut guère envisagée par les chercheurs, rien n'exclut pourtant que les ouvriers

²⁷ Auquel cas, les blocs marqués ont-ils été taillés par les ouvriers itinérants ?

²⁸ Les principaux sont KNORRE, « Die Westenlagen von St. Thomas in Strassburg und St. Georg in Schlettstadt », *art. cit.* ; RECHT Roland, *Saint-Thomas de Strasbourg. Étude de l'église-halle*, mémoire de master : histoire de l'art, Strasbourg : Université Marc Bloch, 1967 ; RECHT Roland, *L'Alsace gothique de 1300 à 1365. Étude d'architecture religieuse*, Colmar : Éditions Alsatia, 1974, p. 169-179.

venus des grands chantiers du royaume de France aient d'abord introduit ces formes à l'église Saint-Thomas, pour être ensuite mobilisés sur le chantier de Notre-Dame.

Malgré de légers changements de parti au cours de sa construction, l'architecture de la façade de Saint-Thomas est homogène et les repentirs sont peu nombreux. Alors qu'au bras sud du transept de la cathédrale, une observation attentive de l'architecture et du décor sculpté révélant des césures et des repentirs bien plus visibles, conduit à penser que le changement de système architectural fut plus brutal. Jean-Philippe Meyer a parfaitement décrit ces changements au niveau du portail sud, où il voit par exemple l'apparition d'un nouvel aspect de taille sur les blocs, ce qui témoigne d'une réalisation plus rapide de ces derniers²⁹. En outre, les marques lapidaires de la façade méridionale du transept de Notre-Dame, presque absentes au niveau du double portail, se multiplient à partir du deuxième niveau de l'élévation³⁰. À Saint-Thomas, on l'a vu, ces marques sont relativement nombreuses dès le rez-de-chaussée. Certaines d'entre elles se retrouvent sur les deux chantiers, à des niveaux différents (fig. 12). Par exemple le « T » renversé (rouge), l'éclair (orange foncé) ou le « P » allongé sont gravés sur des blocs du premier niveau de la façade de l'ancienne collégiale, alors qu'elles n'apparaissent qu'à partir du deuxième niveau de la façade sud du transept de la cathédrale : doit-on y voir l'antériorité du premier édifice sur le second ? Rien ne l'interdit. À ce stade de la réflexion et en l'état actuel des connaissances toutefois, aucune chronologie relative entre les deux monuments ne peut être établie avec certitude. Une marque identique se trouvant sur deux chantiers distincts ne suffit guère à certifier la présence du même ouvrier³¹. L'absence de source supplémentaire nous invitant à plus de prudence, le rapprochement formel des marques inscrites sur ces deux édifices confirme plutôt une organisation analogue des deux ateliers. Nous avons donc d'une part un premier chantier qui adopte dès le début une esthétique, une mise en œuvre et une organisation spécifiques et d'autre part un second chantier qui introduit progressivement les caractéristiques du premier au cours de sa construction.

²⁹ MEYER Jean-Philippe, « La construction du portail sud du transept à la cathédrale de Strasbourg », *Bulletin des Amis de la cathédrale de Strasbourg*, vol. 26, 2004, p. 99-101. Voir également DUDZINSKI Ilona, « L'apparition de l'art gothique : révolution ou évolution ? Nouveaux résultats de l'archéologie du bâti : le portail du bras sud du transept de la cathédrale de Strasbourg », *Bulletin des Amis de la cathédrale de Strasbourg*, vol. 33, 2018, p. 11-32.

³⁰ Je remercie Sandrine Ruef, responsable des collections à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame (Eurométropole de Strasbourg), de nous avoir permis, avec Denise Borlée, de consulter les relevés de cette partie de la cathédrale.

³¹ Quand bien même ces deux chantiers soient proches, les formes des marques pourraient avoir été reprises par d'autres tailleurs. À la cathédrale de Genève, certains types de marque déjà utilisés sont repris par d'autres tailleurs lors d'une étape ultérieure, d'après BARDE Lise et HERMANES Théo-Antoine, « Signes lapidaires et marques de tâcherons », in MUSEE RATH GENEVE (dir.), *Saint-Pierre cathédrale de Genève: un monument une exposition*, Genève : Imprimerie Roto-Sadag, 1982, p. 37.

Ce raisonnement ne va toutefois pas à l'encontre de la primauté de Saint-Thomas par rapport à la cathédrale. En effet, les changements esthétiques et techniques repérés sur la façade sud de la cathédrale pourrait avoir été motivés par la présence d'un groupe d'artisans œuvrant sur un autre chantier strasbourgeois comme la façade de Saint-Thomas et dont les savoir-faire étaient encore inconnus en terre rhénane. Ce chantier cathédral devait en effet être administré par des commanditaires – l'évêque et le chapitre – qui exigeaient à n'en pas douter une main-d'œuvre expérimentée et compétente pour l'édifice le plus important du diocèse. La reconstruction de l'église Saint-Thomas aurait donc pu servir de chantier « relais » dans l'intégration de nouveaux procédés architecturaux, où les ouvriers les plus qualifiés et doués étaient repérés pour ensuite être recrutés sur ce chantier fort prestigieux. Ceux-ci ont pu de surcroît faire appel à des collaborateurs venus de l'ouest.

Les différentes comparaisons proposées, surtout avec les parties orientales de la cathédrale de Strasbourg, plaident en faveur d'une réalisation contemporaine permettant de dater la façade de Saint-Thomas avec plus de précision. Bien que la datation soit controversée, en l'absence de sources textuelles, le bras sud du transept de la cathédrale, présentant à la fois des formules architecturales locales plus anciennes et de nouvelles formules venues du royaume de France (Chartres par exemple), fut probablement réalisé entre 1200 et 1225³². L'axe partant de Chartres, passant par Reims, puis par Toul-Metz et enfin par Sélestat-Strasbourg pourrait constituer l'une des voies d'un grand réseau de circulation des formes et des techniques dites « gothiques », dont la diffusion semble particulièrement intense en ce début de XIII^e siècle. On pourrait alors admettre que le massif de façade de l'église Saint-Thomas fut érigée entre les années 1210-1220 et 1220-1230 au plus tard.

Une église à massif de façade

Un tel front occidental n'est pas un cas isolé dans l'histoire de l'architecture de l'espace rhénan. Il fait en effet partie d'une longue tradition issue des massifs occidentaux carolingiens et ottoniens³³, qui connaît encore un grand succès dans l'ouest de l'Empire au XII^e siècle. Mais le succès de ces églises à massif de façade ne suffit guère à expliquer celui de Saint-Thomas de

³² BENDEL, *Das Strassburger Münster. Seine Ostteile und die Südquerhauswerkstatt*, op. cit., p. 53-61, 156, 210-211.

³³ Sur les massifs occidentaux, voir FUCHS Alois, « Entstehung und Zweckbestimmung der Westwerke », *Westfälische Zeitschrift*, vol. 100, 1950, p. 228-291 ; LOBBODEY Uwe, « Les Westwerke de l'époque ottonienne en Allemagne du Nord », in SAPIN Christian (dir.), *Les avant-nefs et espace d'accueil dans l'église. Entre le IV^e et le XII^e siècle. Actes du colloque international (Auxerre. 17 - 20 juin 1999)*, Paris : Éditions du CTHS, 2002, p. 67-74.

Strasbourg qui constitua de surcroît la première campagne de reconstruction de l'édifice. L'importance qui lui est accordée invite à supposer qu'un massif occidental s'élevait peut-être au-devant de l'église antérieure et que le chapitre désirait le remplacer, sinon pour répondre à des besoins liturgiques, du moins pour entretenir une tradition ancrée dans les mémoires de l'institution ³⁴.

Une comparaison avec une église du même type pourrait mettre en lumière certaines données. L'abbatiale de Marmoutier dispose d'un massif de façade parmi les mieux conservés et l'un des plus remarquables d'Alsace ³⁵. Ce bloc de façade est assez proche de celui de Saint-Thomas puisqu'il est également pourvu d'un porche au-dessus duquel se développe des salles hautes, une tour médiane dont le deuxième étage est percé de baies géminées sous arcs de décharge en plein cintre et des frises d'arcatures couronnant la partie sommitale de chaque niveau extérieur. Si les spécialistes admettent généralement que les massifs occidentaux carolingiens et ottoniens étaient dédiés à l'empereur ³⁶, le cas de Marmoutier évoquerait plutôt l'origine prestigieuse de l'établissement. Il fut en effet édifié entre les années 1160 et 1175, période durant laquelle l'abbaye fit falsifier les documents de sa fondation attestant la nomination de Benoît d'Aniane à la tête de l'abbaye par l'empereur Louis le Pieux (814-849) ³⁷. Qu'en est-il pour Saint-Thomas ? L'ancienne collégiale strasbourgeoise avait-elle un lien avec le pouvoir impérial ?

En 1163, Rodolf, prévôt du chapitre de Saint-Thomas et chapelain impérial, exposa à la cour de Wurtzbourg les difficultés qu'avait l'institution pour se faire payer leurs cens suite à un incendie qui ravagea les bâtiments en 1144. En réponse à cette requête, Frédéric I^{er} publia un acte confirmant les biens capitulaires de Saint-Thomas. Il ajouta que « l'avouerie de Saint-Thomas lui étant spécialement confiée, et son salut consistant avant tout dans la protection des églises », il mettait sous sa protection les propriétés du chapitre ³⁸. Ce soutien impérial fut maintenu par les descendants de l'empereur Frédéric. Mais Henri de Veringen, évêque de Strasbourg, se plaignit des usurpations et déprédations des empereurs, rois et ducs qui

³⁴ Il est cependant impossible de le confirmer en l'état actuel des connaissances, sans avoir préalablement programmé les fouilles des sous-sols.

³⁵ On peut également citer l'ancien bloc de façade de la cathédrale romane de Strasbourg, ou d'autres édifices plus modestes comme les églises Saint-Pierre-et-Paul d'Andlau, Saint-Léger de Guebwiller, Saint-Michel-et-Gangolf de Lautenbach et Sainte-Foy de Sélestat.

³⁶ FUCHS, « Entstehung und Zweckbestimmung der Westwerke », *art. cit.*, p. 252-278.

³⁷ BRAUN Suzanne, « Marmoutier. L'église Saint-Étienne. Le massif occidental », in *Congrès archéologique de France (162^e session – Strasbourg et Basse-Alsace. 2004)*, Paris : Société française d'archéologie, 2006, p. 51, 56.

³⁸ SCHMIDT Charles, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg pendant le Moyen Age suivie d'un Recueil de chartes*, Strasbourg : C.F. Schmidt, 1860, p. 16-17.

jouissaient du statut d'avoué. En 1221, le pape ordonna alors aux chapitres de la cathédrale et de Saint-Thomas de ne plus en nommer d'autres ³⁹, ce qui pourrait expliquer l'absence de documents certifiant un rapport entre le chapitre de Saint-Thomas et Frédéric II de Hohenstaufen, empereur qui put assister à la construction de la façade.

Le massif de façade de Saint-Thomas pourrait symboliser cette protection impériale, en s'inspirant du modèle de Marmoutier. Il faudrait également souligner que les églises des sites religieux fondés par les Hohenstaufen, comme Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Andlau et Sainte-Foy de Sélestat ⁴⁰, possèdent également un massif de façade. La reconstruction de Saint-Thomas au début du XIII^e siècle, à la suite de la réclamation du chapitre en 1163, fut certainement engagée après amélioration de la trésorerie rendue possible grâce au soutien des Hohenstaufen. L'édification de cette façade occidentale manifesterait ainsi tant du rayonnement du chapitre que de ses rapports privilégiés avec le pouvoir impérial, afin de se légitimer comme l'église la plus importante de la cité après la cathédrale.

Le massif de façade de Saint-Thomas est en définitive un programme architectural marqué par une forte et ancienne tradition locale qu'est le front occidental complexe à tour(s) et tribunes, remis au goût du jour au moyen de la mise en œuvre d'une esthétique tout à fait nouvelle – « gothique » – qui ne s'était pas encore diffusé dans l'espace rhénan en ce début de XIII^e siècle.

³⁹ *Idem.*

⁴⁰ RAPP Francis, *Le Saint Empire romain germanique. D'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris : Tallandier, 2000, p. 152-192.

La Guerre des Paysans dans le Westrich
et la Marche de Marmoutier ;
nouvelles considérations à partir du document B 1966
des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

Sous la direction de madame Elisabeth Clementz

L'étude de la Guerre des Paysans dans les provinces aujourd'hui françaises a suscité au fil des siècles nombre de recherches et d'ouvrages, essentiellement en Alsace. Pourtant, des événements significatifs se produisirent également outre-Vosges, dans le Westrich, principalement dans la partie relevant du duché de Lorraine, autour de la haute vallée de la Sarre. A la suite de ce soulèvement et de son expédition militaire en Alsace, le duc Antoine de Lorraine ordonne une enquête dans le but d'identifier les individus des territoires ducaux qui avaient rejoint l'insurrection. Confiée à un noble local, Johann von Helmstatt, et à Jacob Bermeringer, prévôt de Château-Salins, cette enquête s'est déroulée entre la fin mai et le début du mois d'août 1525. Elle s'est concrétisée par un rapport qui porte le titre suivant :

« Papier des noms et surnoms du fait et gouvernement de l'entreprise des paysans lutheriens des bonnes villes et villaiges du bailliaige dallemaigne, par ordonnance de nostre souverain seigneur monseigneur le duc de calabre, de Lorraine et de bar, Visites, Rediges et examinees en toute diligence par Jehan de helmestat Cappitaine de hembourg, et jacob bermeringer, prevost de chastel-sallin, depputes et ordonnés pour ce faire. Fait en l'an mil cinq cens et vingt cinq. ¹»

En 1861, Ce rapport avait fait l'objet d'une transcription et d'une étude d'ensemble par l'historien et archiviste lorrain Henri Lepage². Depuis, malgré les remarques et observations critiques d'historiens comme Henri Hiegel³, ce document n'avait pas fait l'objet d'un nouvel

¹ Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle. Document B 1966.

² LEPAGE Henri, *Documents inédits sur la guerre des Rustauds, publiés et commentés par Henri Lepage*. Nancy, L. Wiener, 1861.

³ HIEGEL Henri-Charles, *La Châtellenie et la Ville de Sarreguemines de 1335 à 1630. Préface de M. Andre Gain*, (Annales de l'Est, Mémoires n° 3) Paris, Berger-Levrault, 1934. pp. 129 à 133.

examen, alors que son potentiel inexploité avait été signalé par Georges Bischoff⁴. Par conséquent, ce travail de recherche a pour finalité de proposer une nouvelle investigation. La problématique s'est cristallisée autour des questions suivantes : est-il possible de préciser davantage les tenants et aboutissants de l'insurrection dite « paysanne » dans le bailliage lorrain d'Allemagne et la Marche de Marmoutier en 1525 ? Quelle fut la véritable dimension du phénomène ? Que pourrait-on encore découvrir sur son déroulement et ses conséquences ?

La réponse a été formulée à travers cinq angles d'approche privilégiés : le territoire de l'enquête et la méthode d'investigation des commissaires, les catégories de la population et leurs motivations par rapport au conflit, la *réaction* des seigneurs locaux, le profil sociologique de la population inspectée ainsi que les divers griefs imputables aux insurgés.

Le repérage des localités de l'enquête a permis de les situer – à l'exception des dix villages de la marche de Marmoutier – dans la partie sud-est de l'ancien Westrich, soit sur le cours supérieur de la Sarre, de Sarrebourg à Saint-Avold, de Morhange à Mandelbachtal au sud-est de Sarrebruck. Les villages visités par les enquêteurs représentent 140 localités qui ont fait l'objet d'une carte précisant le niveau d'adhésion à l'insurrection (cf. carte p. 6).

Le relevé des déplacements des commissaires renvoie à divers secteurs locaux au sein desquels la succession des visites semble souvent erratique (cf. carte p. 7). La méthode des enquêteurs semble s'être affinée à mesure de la progression de leur investigation. Elle a consisté à établir, village par village, des décomptes des hommes en fonction de l'attitude adoptée durant l'insurrection. La marche de Marmoutier, proche du premier centre insurrectionnel alsacien et située en fin de parcours, a fait l'objet d'une attention particulière.

L'enquête comporte des lacunes significatives pour la partie relevant du Westrich et donc du bailliage lorrain d'Allemagne ; des refus de comparaître dans plusieurs villages, des villages non visités, des absences de décomptes dans des localités pourtant réputées avoir participé à la sédition, l'absence dans les décomptes de quelques meneurs connus, figurent parmi les éléments qui relativisent de manière significative la portée de l'enquête.

Les commissaires semblent avoir présenté leur travail dans une forme qui relativise l'ampleur des événements et mette en valeur leur action personnelle dans la répression de l'insurrection. Cependant, malgré ses limites et carences, l'enquête diligentée par Antoine de Lorraine demeure une source essentielle et indispensable pour l'éclairage de ces événements.

⁴ BISCHOFF Georges, *La guerre des paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh, 1493-1525*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2011.

L'étude du positionnement des populations inspectées face à l'insurrection révèle trois catégories, celle des « insurgés » : 1562 individus (80% des personnes décomptées), des « non-participants » : 335 individus (17%), celle des « indéterminés » : 59 individus (3%). Ces résultats attestent un rapport global moyen de quatre insurgés pour un non-insurgé et témoignent d'un soulèvement fortement suivi dans l'ensemble ; il faut néanmoins nuancer ce verdict, car les variations entre « secteurs » insurrectionnels sont significatives.

Un second élément important pour cette étape est le constat qu'il n'est pas possible de distinguer de coupure radicale entre insurgés et non insurgés. Chez les premiers, la motivation claire et sans ambiguïté en faveur de l'insurrection n'est pas unanime ; certains n'avaient d'autre choix que de suivre les « meneurs » du village, le cas échéant le maire, le père de famille, le maître, etc. De même, pas d'unanimité non plus chez les non-insurgés, car suite aux actions militaro-policières des nobles locaux, de nombreux villageois ont été empêchés de rejoindre la « bande » insurrectionnelle (*Haufen*) basée dans le couvent de Herbitzheim.

Le troisième élément saillant est que l'insurrection dans les territoires concernés ne vise au départ que les institutions religieuses. Le but des pillages et de la constitution en bande armée se fait en recherchant, quasiment dans le même mouvement, une négociation avec les princes et la noblesse locale. Les revendications des insurgés se réfèrent aux douze articles de Memmingen, dont on ne sait s'ils sont relayés tels quels, ou transformés en versions locales. Ces caractéristiques rapprochent la structure de l'insurrection du Westrich de celle de l'Alsace du Nord, avec laquelle elle a d'ailleurs partie liée : la bande de Herbitzheim siège au « grand conseil » des mouvements insurrectionnels dirigé par Erasme Gerber à Molsheim.

Enfin, les dépositions des anciens insurgés révèlent une particularité, celle d'un « forçage » à l'insurrection par des menaces et intimidations de la part d'insurgés « radicaux ». L'examen des diverses mentions concernées tend à accréditer qu'il s'agit, pour une grande partie, de stratégies d'autodisculpation, comme d'autres historiens l'ont proposé.

Pour le territoire couvert par l'enquête, 48 seigneurs ou ecclésiastiques propriétaires fonciers ont été identifiés, couvrant les deux tiers des localités concernées. Si tous n'ont pas joué un rôle durant le conflit, certains ont rempli une fonction fondamentale : ils ont été chargés d'empêcher les regroupements et rassemblements séditieux, d'endiguer la maîtrise des campagnes par les bandes insurgées et de contrecarrer un embrasement général du Westrich⁵

⁵ VOLCYR DE SÉROUVILLE, Nicole, *L'histoire et le recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduycts abusez Lutheriens mescreans du pays d'Aulsays,*(etc.), Paris, Galiot du Pré, 1526.

(cf. carte p. 8). Une expédition armée contre le camp de Herbitzheim échoue, des insurgés capturent Hans Brubach, le capitaine de Sarreguemines, et le mettent à rançon.

Le document-source, malgré son caractère incomplet, permet également de discerner le rôle des seigneurs locaux – entre autres, des commissaires chargés de l'enquête – dans l'évaluation des amendes infligées aux collectivités et aux individus.

L'examen de l'attitude des nobles locaux permet de mieux connaître la posture d'Antoine de Lorraine durant le conflit. Le prince, conformément à son édit de 1523 contre la prédication luthérienne, s'est montré intransigeant et a répercuté cette position sur ses vassaux. Chez les autres princes « régionaux », les positionnements n'ont pas été les mêmes : Philippe Ier de Bade a joué (s'est résigné pour ?) l'ouverture et la négociation ; Richard von Greiffenklau, évêque de Trèves, a opté pour un mélange de poigne et de dialogue ; Antoine de Lorraine s'est quant à lui engagé avec vigueur dans une répression intégrale. Dans la littérature, son action est souvent présentée comme tournée d'emblée vers l'Alsace. En réalité, elle a débuté par une action très significative dans le Westrich en général et le bailliage d'Allemagne en particulier. Si son armée n'y a finalement pas combattu, c'est parce que les nobles locaux, sous son égide et son aide en effectifs, y ont engagé relativement tôt des actions militaro-policières d'envergure.

Dans le but de mieux connaître la composition sociale de la population inspectée, les 408 mentions du document-source qui renseignent sur une fonction de nature institutionnelle ou un métier exercé par le témoin, ont fait l'objet d'un inventaire et d'une analyse globale. L'examen de ces mentions, qui concernent un gros dixième de la population étudiée, a permis d'établir que les individus dépositaires de fonctions ou de charges institutionnelles (pour l'essentiel des maires), se sont majoritairement abstenus voire opposés à l'insurrection. Les prévôts constituent une exception à cette règle ; cependant, au fil des événements, leur positionnement semble avoir évolué vers une attitude plus ambiguë.

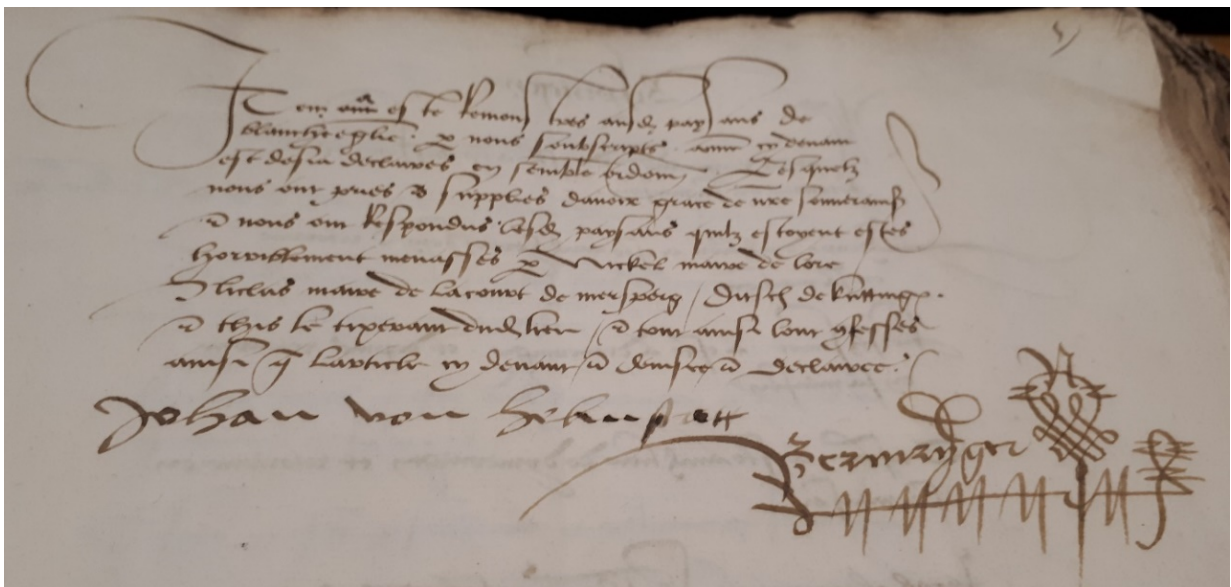
Les mentions de métiers montrent que plus des quatre cinquièmes des témoins concernés – très majoritairement des artisans - sont à compter parmi les insurgés. Cela démontre la grande popularité de l'insurrection dans ce groupe social, qui forme le tiers de l'état-major de la bande armée, alors qu'il ne constitue a priori qu'un gros dixième de la population rurale.

Cette exploration a permis un effet de loupe sur l'état-major de la bande dite « de Herbitzheim », par l'éclairage du profil d'un certain nombre de ses « capitaines » et du destin de ces derniers. Le rôle essentiel des messagers et « émoteurs » dans la propagation de l'insurrection a pu être mis en lumière, notamment par l'identification de leurs déplacements, du Westrich méridional et oriental vers sa partie occidentale (cf. carte p. 10).

Enfin, l'étude a porté l'accent sur l'appareil de surveillance et de répression mis en place par les autorités à l'issue du conflit, et dont l'enquête des commissaires a constitué le moment central. Huit principaux « griefs » ont pu être identifiés, de la simple prestation de serment, le plus véniel, à la présence au siège de Saverne, le plus grave. La circulation des messagers et prosélytes insurgés entre les villages des territoires a été relevée (cf. carte p. 9). Les pillages de cures et d'établissements religieux signalés au fil du document ont été dénombrés et localisés (cf. carte p. 10). Des données sur la constitution, la croissance et le destin de la bande de Herbitzheim ont pu être avancées, notamment sur l'épisode de défection d'environ 15% des effectifs lors du déplacement de la bande du Westrich vers Saverne.

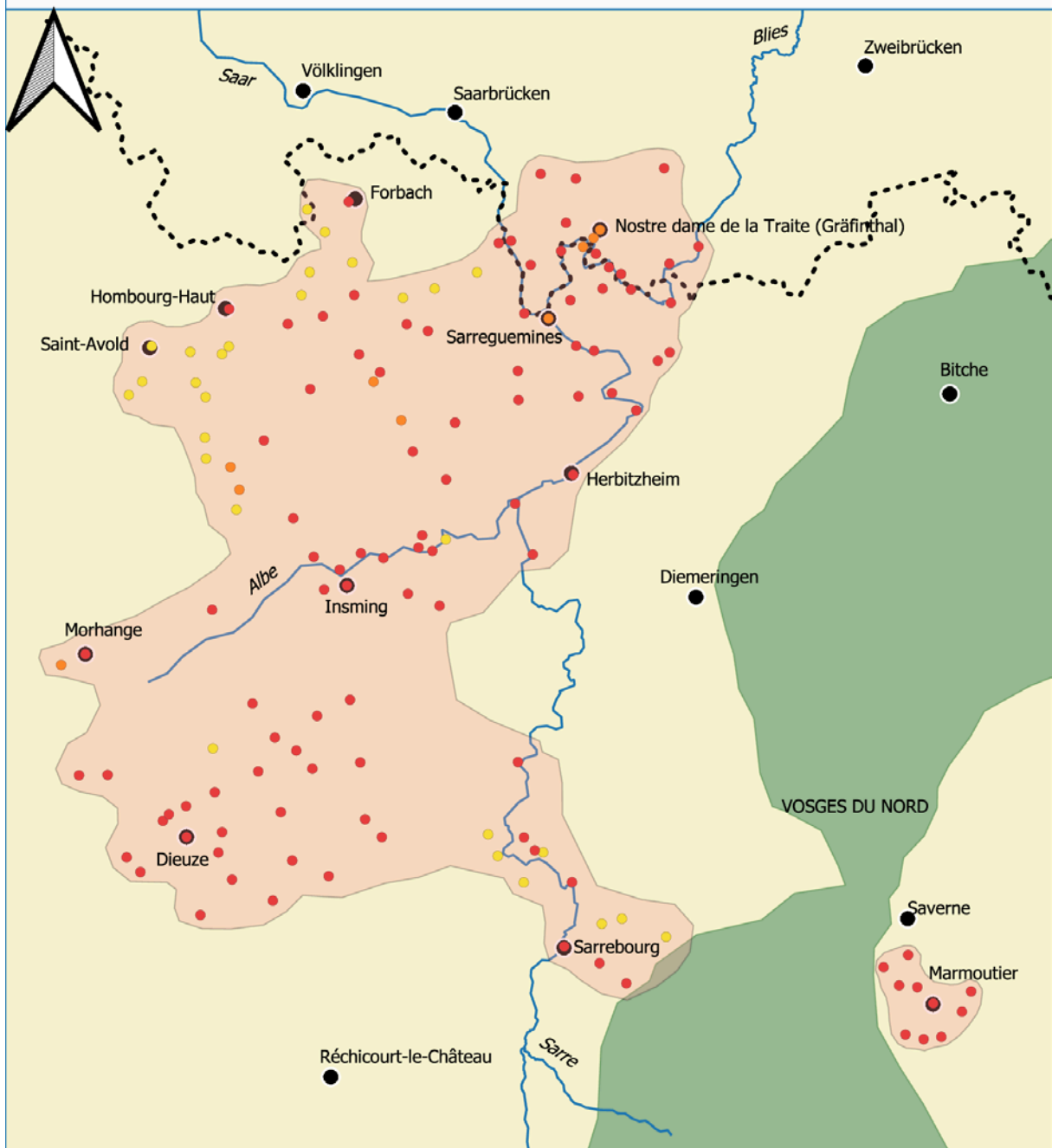
Les exécutions semblent avoir été rares dans les territoires liés à l'enquête et dans le duché de Lorraine. Cinq peines capitales ont été répertoriées, pour quatre lieux d'exécution. Cependant, si les chiffres obtenus pour Sarreguemines, Fénétrange et Nancy peuvent apparaître comme étant a priori fiables, le nombre des exécutions qui ont eu lieu à Dieuze est vraisemblablement plus important que les projections minimales retenues.

Enfin, l'investigation de ces différents éléments a conduit à la mise en perspective de diverses dates permettant de mieux « visualiser » le déroulement réel ou plausible des événements dans les territoires concernés, et de proposer un calendrier indicatif de ce déroulement.



Signatures de Johan(n) von Helmstatt et de Jacob Bermeringer (doc. B 1966, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle)

Territoires et localités de l'enquête



Légende

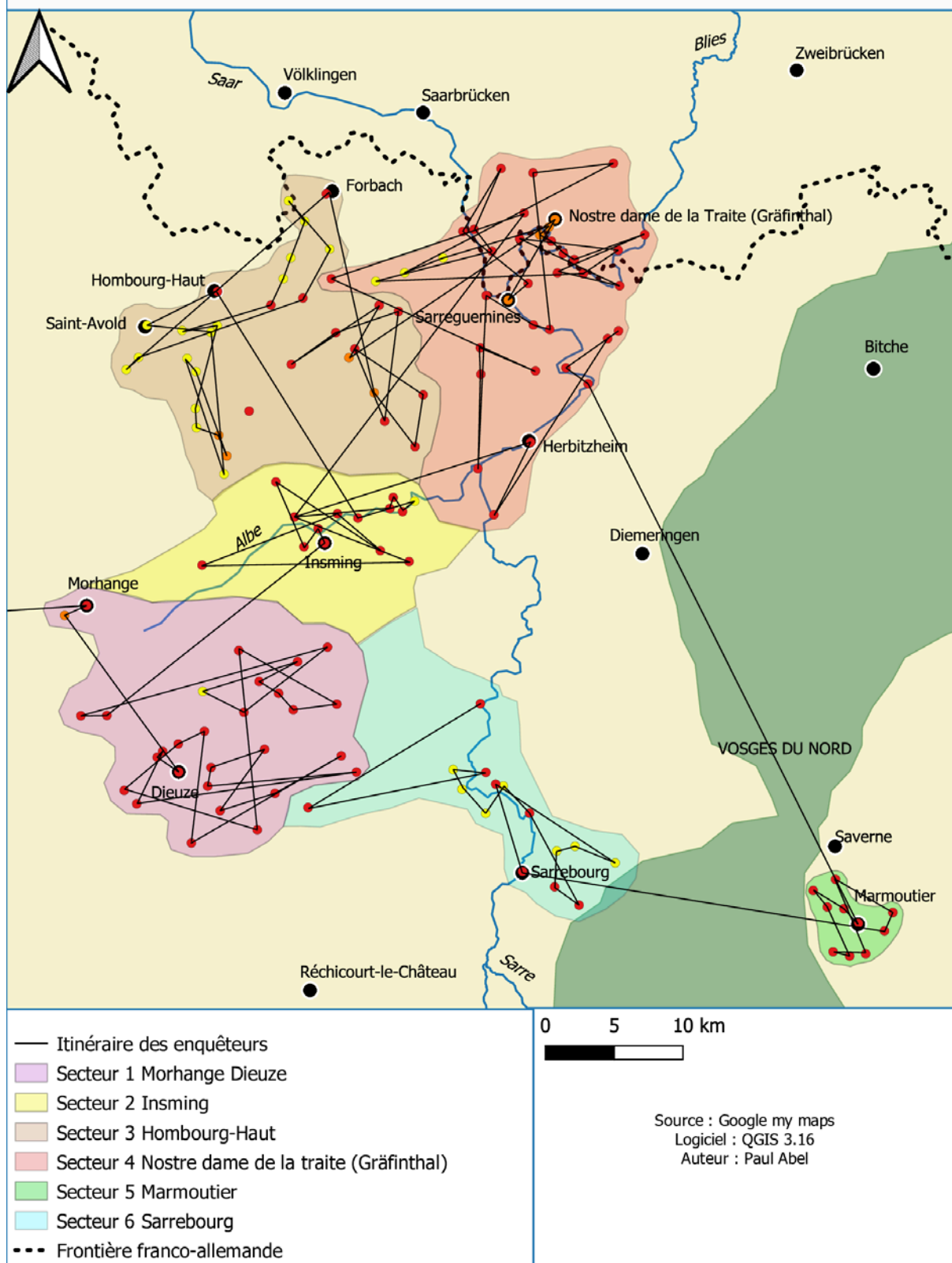
- Zones de l'enquête
- Localité avec fait ou indice d'insurrection
- Localités sans fait ou indice d'insurrection
- Localité indéterminée
- Frontière franco-allemande actuelle

0 5 10 km

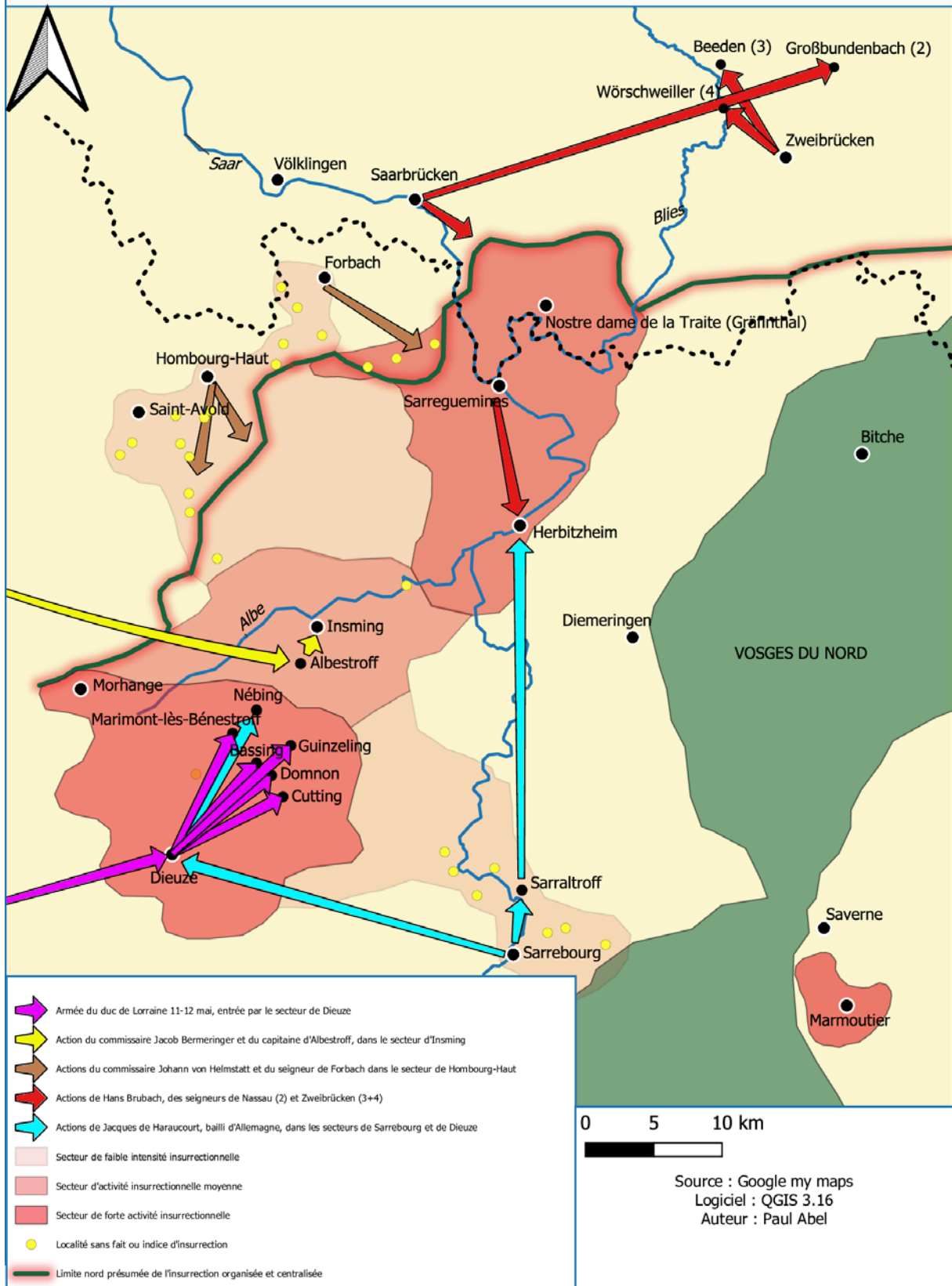


Source : Google my maps
Logiciel : QGIS 3.16
Auteur : Paul Abel

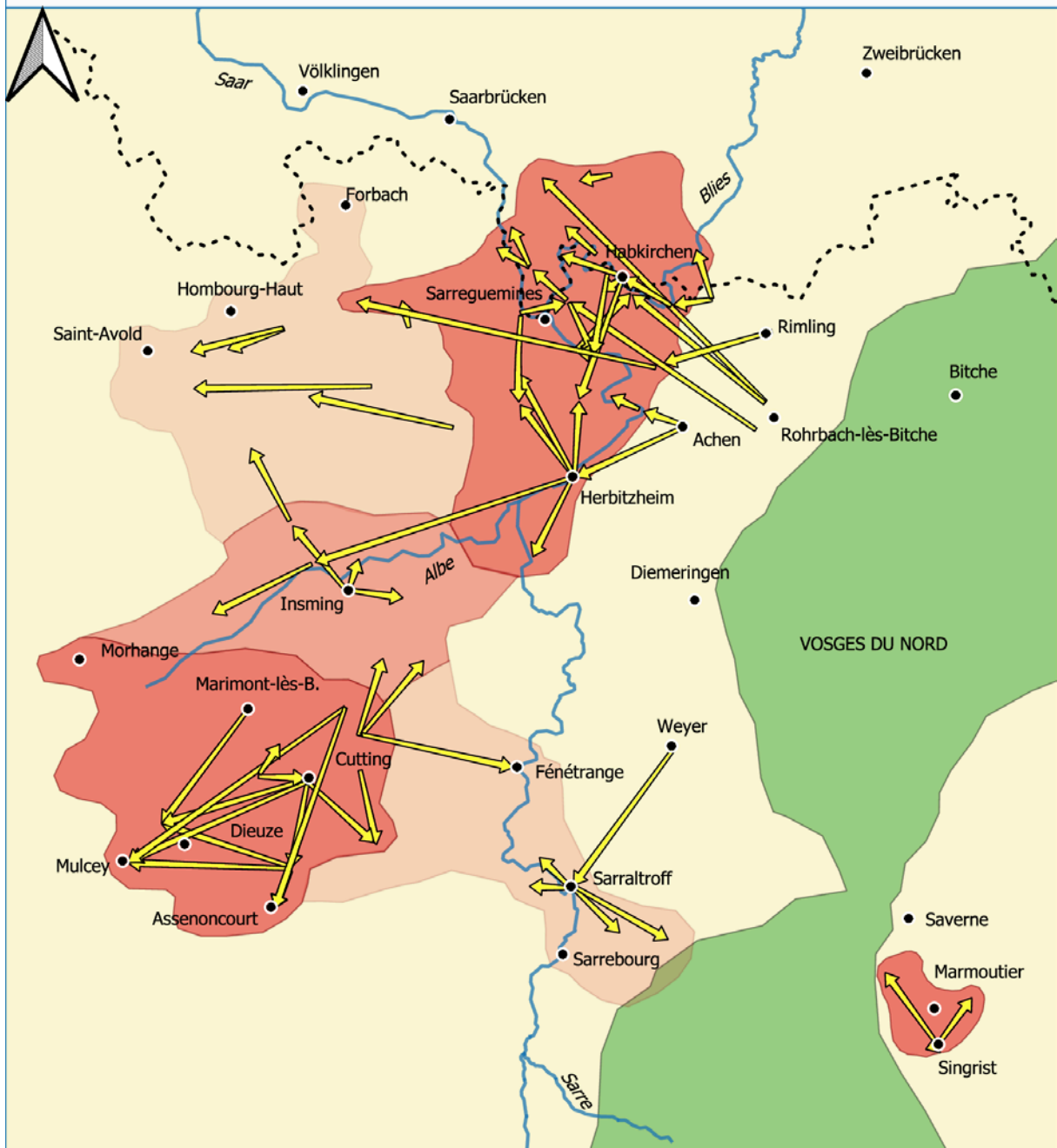
Itinéraire des commissaires et "secteurs" de l'enquête



Interventions des seigneurs locaux par "secteur" (Westrich)



Déplacements des messagers et "émoteurs"



Légende

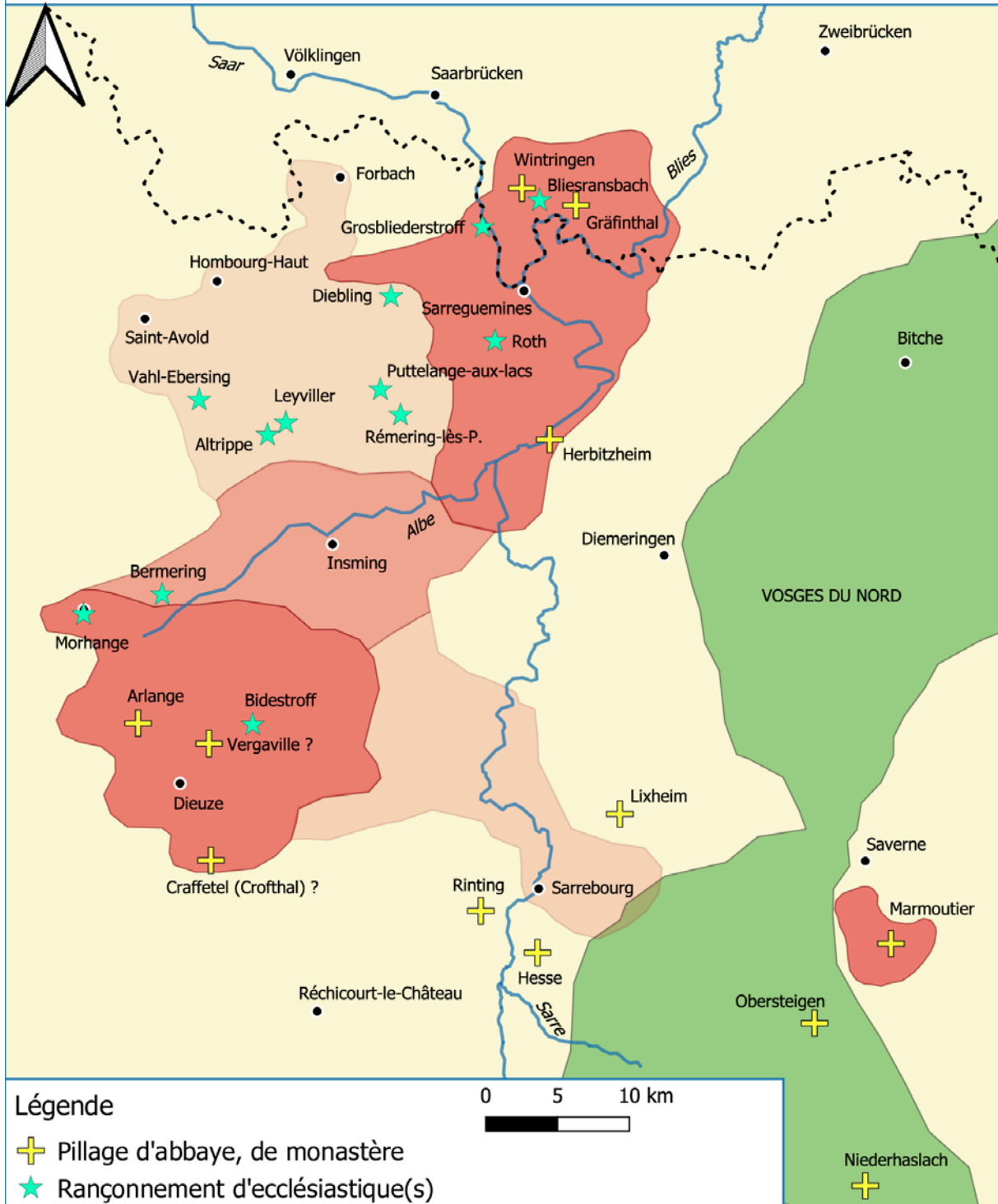
- Déplacements des messagers et "émoteurs"
- Zone à faible intensité insurrectionnelle
- Zone d'intensité insurrectionnelle moyenne
- Zone d'activité insurrectionnelle intense
- Frontière franco-allemande actuelle

0 5 10 km



Source : Google my maps
Logiciel : QGIS 3.16
Auteur : Paul Abel

Pillages et rançonnements de monastères et d'ecclésiastiques



Légende

- ✚ Pillage d'abbaye, de monastère
- ★ Rançonnement d'ecclésiastique(s)
- Secteur de forte intensité insurrectionnelle
- Secteur d'intensité insurrectionnelle moyenne
- Secteur de faible intensité insurrectionnelle
- Frontière franco-allemande actuelle

0 5 10 km



Source : Google my maps
Logiciel : QGIS 3.16
Auteur : Paul Abel

KEMPENICH Paul

Master HCE 2021-2022

Contrôler la marginalité errante dans un espace frontalier

Identité sociale, mobilité spatiale et vagabondage à Strasbourg à la fin de l'Ancien Régime (1764-1789)

Sous la direction de Madame Isabelle LABOULAIS

Résumé du mémoire de recherche

L'enjeu et l'objet de ce mémoire de recherche consistent en la mise au jour et à la précision de la manière dont les pouvoirs politiques à l'œuvre dans la ville de Strasbourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle procèdent à une modernisation des moyens de l'Etat en matière d'assistance et de répression de la marginalité par la mise en place d'une action publique visant à réformer la composition du corps social urbain légitime à bénéficier de l'assistance publique. Ce travail, qui a à voir avec la construction des catégories de population sur lesquelles se déploie l'action de l'Etat, interroge les liens entre mobilité spatiale, identité sociale et action publique.

Les vagabonds, les mendiants itinérants ou les émigrants clandestins, font l'objet, tout au long du siècle des Lumières, d'une marginalisation et d'une répression de la part du pouvoir monarchique qui renforce ses mécanismes de contrôle social. En effet, la conjoncture démographique, économique et sociale engendre une mobilité accrue des individus et une inquiétude grandissante de la part des pouvoirs publics au XVIII^e siècle. Entre 1681 et 1789, la ville de Strasbourg connaît un doublement de sa population. Or, c'est par le mouvement migratoire que le nombre d'habitants de Strasbourg grossit significativement, car la ville draine une population rurale et étrangère, attirée par un marché de la main d'œuvre et de la domesticité qui permet au surplus de population de la campagne, où la pression démographique face au manque de terres agricoles disponible se fait ressentir, de se déverser dans l'espace urbain. Cet accroissement de la population entraîne inévitablement une crise des prix du grain. A partir des années 1760, la misère devient un problème social et administratif. Alors que le volume de la mendicité et du vagabondage augmente, la misère qui se répand dans la ville devient un objet de sécurité publique et donc, de politique publique. Face à une « mobilité accrue des hommes » et à une « opacité des espaces urbains en expansion¹», conscients du danger que représente une population paupérisée, jetée dans la mendicité ou dans l'errance, les deux pouvoirs à l'œuvre dans la ville de Strasbourg, celui du Magistrat et celui de l'administration royale, entreprennent, à partir de 1764, une nouvelle grande politique de lutte contre la mendicité et le vagabondage.

¹ V. DENIS, M. MILLIOT, « Police et identification dans la France des Lumières », *Genèses*, 2004/54, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-1-page-4.htm>

Cette politique nationale se traduit, à Strasbourg, par l'ouverture d'un moment politique qui débute par la publication, le 3 août 1764, d'une déclaration du roi concernant les vagabonds et les gens sans aveu² et aboutit à la promulgation, le 14 septembre 1767, d'un règlement général de police pour la suppression de la mendicité dans la ville de Strasbourg³. Si le but avoué du Magistrat est de mettre un terme à la mendicité sauvage dans les rues de la ville, ce processus de travail, étudié par la diversité de sources qui en découle, fait advenir un projet de taxonomie sociale qui vise à instaurer une "nouvelle société des pauvres" par la rationalisation de son corps social. Du nouveau classement des pauvres légitimes en quatre classes, sont totalement exclus les individus qui sont à la fois étrangers, errants et oisifs. En dessinant les contours d'une altérité perçue comme dangereuse et invasive, les écrits émanant des pouvoirs politiques font advenir la figure du vagabond, criminalisé et marginalisé.

Ainsi, il s'agit d'étudier les liens qui unissent mobilité spatiale et identité sociale aux yeux des agents de l'État et de voir comment, par la marginalisation dont font l'objet les individus pauvres et errants, se dessine la construction d'une norme sociale. Car la marge, dotée d'un fort pouvoir heuristique⁴, permet bien souvent de révéler la norme dont elle s'écarte par transgression. Ce travail propose donc, par l'étude de l'écrit qui s'appose sur les groupes sociaux marginalisés et errants - les vagabonds, les mendiants itinérants, les émigrants clandestins - de voir comment la mobilité est vectrice de différenciation sociale dans cet espace singulier qu'est Strasbourg et sa région. De cette manière, les liens entre pouvoirs, pratiques d'écriture, marginalité, contrôle social et construction de la norme constituent la trame du texte de ce mémoire.

Confronté à une mobilité accrue des individus qui affluent vers la ville pour y trouver subsistance, travail ou assistance, les instances dirigeantes de la ville de Strasbourg entendent dans un premier temps afficher une unicité sociale regroupant l'ensemble des habitants légaux de la cité, sans distinction sociale ou d'état. Nobles et roturiers, bourgeois et manants, tous d'un même mouvement sont appelés à se mobiliser et à coopérer avec le

² A.D.67, C 147 77

³ A.M.S, AA 2429

⁴ M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, 1975, 352 p.

Magistrat pour préserver l'intégrité du corps social de la ville contre « l'étranger ». L'invocation du corps social uni de « tous les habitants de la ville de Strasbourg » face à « tous les étrangers ou personnes de dehors⁵ » permet de comprendre que l'étranger était, à Strasbourg, tout individu ne faisant pas partie intégrante de la structure juridico-sociale que réalise le couple bourgeoisie-manance, qu'il soit sujet du roi de France ou non. Les étrangers pauvres, mobiles car attirés à Strasbourg par la promesse d'un statut juridique protecteur, d'une assistance publique et de moyens de subsistance incarnent, dans les écrits du Magistrat, la figure de l'antagoniste, le négatif du citoyen sédentaire et productif. Ainsi, l'espace vécu agit comme un élément essentiel de l'identité de l'individu. Aux yeux des pouvoirs, le renoncement à la sédentarité opère comme un mécanisme de déracinement et de repli volontaire vis-à-vis de la cellule protectrice que représente la communauté dans laquelle doit s'inscrire la vie sociale de l'individu. Dans la société strasbourgeoise du XVIIIe siècle, l'étranger errant porte sur ses épaules le lourd poids d'une suspicion généralisée, celle d'introduire dans le corps sain de la ville un mal venu d'ailleurs, de priver les régnicoles du travail ou de l'assistance qui leur est dû. La volonté du pouvoir de surveiller les individus mobiles, polarisée autour de la question sociale⁶, nécessite, pour légitimer la violence qu'elle impose à ces marginaux, de les identifier comme nuisibles, dangereux et, par l'énonciation de leur supposée malfaisance, les criminaliser. Ainsi, les pouvoirs utilisent l'écrit pour faire de l'errance un marqueur d'exclusion. En stigmatisant l'errance, les textes émanant des différentes administrations dessinent les contours d'une norme sociale en construction par son négatif, par ce qu'elle n'est pas. La mobilité errante, perçue comme sans but et inutile, est rejetée à la marge de la société et vulnérabilise ses acteurs.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le pouvoir monarchique utilise la figure fantomatique du vagabond comme un moyen de cristalliser dans une même catégorie un ensemble de réalités sociales pour répondre à un problème public identifié. Les individus sur lesquels reposent les deux marqueurs de marginalité que sont l'errance et l'oisiveté sont catégorisés comme vagabonds et font face, à partir de 1764, à des peines nouvelles comme l'envoi aux galères. Ce mémoire se propose ainsi de comprendre le vagabondage non pas comme un état naturel des choses mais plutôt comme le résultat d'un processus de

⁵ A.D. 67, C 580 16, 30 août 1744, Ordonnance de la chambre de police de la ville de Strasbourg sur le logement des étrangers.

⁶ V. DENIS, *Une histoire de l'identité : France : 1715-1815.*, p.211.

construction des catégories sociales et criminelles. De cette manière, la construction de cette identité criminelle permet à l'action des pouvoirs politiques de se déployer.

Avec la publication de la déclaration royale du 3 août 1764, s'ouvre à Strasbourg un grand moment politique. Cette déclaration déclenche la mise en place d'une commission de travail sur la suppression de la mendicité. Mobilisant un héritage historique en matière d'assistance sous la forme d'un corpus de règlements antérieurs comme autant d'outils de travail qui forment une chaîne de textes en réseau, cette commission opère un chantier politique qui aboutit, par le règlement général de police de 1767, à un projet de taxonomie sociale faisant advenir une « nouvelle société des pauvres » qui permet à l'état communal de se moderniser en rationalisant ses moyens et ses mécanismes d'assistance et de contrôle social.

Dans ce cadre, le recours à des technologies de l'écrit et à la standardisation croissante des canaux de diffusions de la donnée administrative témoignent d'une « volonté de savoir » de la part des instances de gouvernement. Connaître quelque chose, c'est pouvoir agir dessus. Dès lors, le Magistrat de Strasbourg entend affiner sa connaissance des populations marginalisées et paupérisées, étrangères ou régnicoles, de l'espace urbain qu'il administre. Cette volonté de savoir et l'accumulation d'informations émanant à la fois du corps social urbain que des agents de l'État participe de la consolidation d'une science de l'État communal sur ses administrés les plus pauvres et fragiles. Le recensement qui est fait des mendiants et pauvres indigents permet au Magistrat de procéder à un classement de ces individus en classe. Cette catégorisation des pauvres donne lieu à la formation d'une nouvelle « société des pauvres » dont sont exclus les individus considérés comme trop marginaux, car étrangers et oisifs volontaires. Cette recomposition de la structure sociale de

la misère, en assignant à chacun un moyen de subsistance et un mode de vie en fonction de son classement, permet au Magistrat de déployer une nouvelle politique publique et de moderniser ses moyens d'assistance pour écarter plus efficacement les indésirables du corps social urbain. L'Etat communal accentue son intervention dans la prise en charge de la misère sociale en centralisant les moyens de subsistance et souhaite faire disparaître de l'espace public la visibilité de l'indigence.

L'écrit rend donc effectif de nouvelles catégories sociales et organise les modalités de leur prise en charge par le pouvoir et les agents de son administration. Par l'enfermement et la remise de force au travail des mendiants valides, par la criminalisation des vagabonds et sans aveu et par la charité offerte aux oisifs légitimes, l'écrit policier et réglementaire réaffirme l'édiction d'une norme sociale et entérine la marginalité comme catégorie d'action publique.

La nouvelle politique publique du Magistrat de la ville de Strasbourg, instaurée par le règlement général de police du 14 septembre 1767, s'appuie, pour son application, sur des moyens policiers dont les évolutions ont connu un grand immobilisme jusqu'aux années 1780. Interface entre l'espace culturel et politique germanique et Français, la ville est largement ouverte à la circulation des hommes. La crainte que les individus errants et que la mobilité des hommes inspirent aux autorités imposent à celles-ci de procéder à un contrôle de la mobilité des individus dans un espace frontalier en tension. Polarisée autour de la régulation et de la répression de la marginalité, le contrôle de la mobilité s'appuie sur des instruments de papier, passeports et certificats, qui permettent de réguler la mobilité et d'essayer de tracer les identités mouvantes des personnes errantes. Ces documents participent du développement des rouages administratifs de l'État qui procède à une accumulation de connaissances pré-statistiques pour mieux gouverner son territoire. Au fil du siècle, ces papiers connaissent un processus d'uniformisation et les services de police ont recours de manière plus intensive au signalement pour contrôler et suivre la mobilité des individus jugés comme suspects. Ainsi, le contrôle de la mobilité des individus est largement polarisé autour de la question sociale au XVIIIe siècle. Le recours aux papiers, toujours croissant dans un espace frontalier comme celui de Strasbourg et de sa région, pour identifier les individus mobiles fait advenir de nouveaux moyens de dire l'identité des individus.

Avant de devenir obligatoire pour tous les individus circulant au sein du territoire à partir de 1792, le passeport était destiné à créer une identité criminelle pour les individus dont le déplacement paraissait suspect. L'obligation pour certaines catégories de mobiles légitimes, les pèlerins ou les compagnons par exemple, de posséder de tels papiers permet de lever le voile de suspicion qui pèse sur celui qui se déplace loin de chez lui et d'identifier, par le négatif, celui qui n'en possède pas, celui qui n'est pas légitime à se déplacer et qui est peu à peu reconnu comme « sans papier ».